

le quotidien des sans-papiers

bulletin d'information et d'alerte

n°20 mardi 15 janvier 2008 • 1 euro

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. Déclaration universelle des Droits de l'Homme

19 JANVIER

Journée européenne contre l'emprisonnement des étrangers sans-papiers

Marchons sur les centres de rétention!

[suite page 28]

FICHER ELOI

L'administration
de l'expulsion
s'industrialise

[voir page 31]

23 à 24 000
sans-papiers
"éloignés"
en 2007

[suite page 27]

Londres régularise
200 000
sans-papiers

[voir page 23]

FRONTEX

L'agence de la honte

[voir page 24]

L'hécatombe
aux portes
de l'Europe
ne connaît
pas de répit

[voir page 25]

MARSEILLE

Ferzende
Tastan obtient
enfin le statut
de réfugié
politique !

[voir page 28]

GRÈVE DE LA FAIM ILLIMITÉE
JUSQU'À LA RÉGULARISATION
COLLECTIVE !

[voir page 6]

BIG BROTHER

Un projet de loi prévoit
d'autoriser la police à placer
des logiciels espions
notamment contre
l'aide aux sans-papiers...

[voir page 30]

MESNIL-AMELOT

Expulsion
illégitime
au Gabon

[voir page 29]

NOISY-LE-SEC

Justice et vérité
pour Réda

[voir page 12]

TÉMOIGNAGES

Brutalités policières
au centre de rétention
de Vincennes

[voir page 3]

Prenez la parole !

sur le Répondeur
des Sans-Papiers

[voir page 9]

Des sans-papiers en lutte appellent à la mobilisation

Ce mercredi 2 janvier, Nous, Sans-papiers du Mesnil-Amelot, nous poursuivons la grève de la faim. Nous nous sommes fait arrêter pour certains lors de démarches au commissariat, pour d'autres lors de démarches administratives, pour beaucoup lors de rafles anti-immigrés. Nous refusons d'être traités comme des sous-hommes et appelons l'ensemble des gens qui pensent encore que nous sommes des êtres humains à dire "Stop" à cette politique raciste.

Les événements de ces derniers jours montrent que l'état de droit s'arrête aux portes des centres de rétention. Les violences policières et les restrictions dans l'accès aux soins sont notre lot quotidien dans l'attente de notre expulsion. Les droits élémentaires de l'homme nous sont déniés : liberté d'expression, de communication, de réunion et d'association. Lors de ses vœux, le président de la République a étalé son habituelle compassion en oubliant comme d'habitude les sans-papiers qui ne demandent qu'une chose : pouvoir travailler paisiblement en ayant les mêmes droits que les autres habitants de ce pays.

Nous, sans-papiers du Mesnil-Amelot appelons dès aujourd'hui à occuper les abords de tous les CRA en France et en Europe. Pour ce, nous demandons à l'ensemble de nos soutiens de *se rendre tous les jours à 15 heures devant tous les centres de rétention administrative de France et d'Europe afin d'exiger la fermeture immédiate de tous les centres de rétention en France et en Europe et l'arrêt immédiat de toutes les expulsions.*

Pour connaître la réalité de notre situation, appelez-nous à l'intérieur des CRA aux cabines téléphoniques dont les numéros sont : Mesnil-Amelot 01 49 47 49 53 ou 01 49 47 02 40 ou 01 49 47 02 50 / Vincennes 01 45 18 59 70 ou 01 45 18 02 50 ou 01 45 18 12 40. À vous de rentrer en contact avec tous les autres centres. Apportez-nous des cartes téléphoniques, des cigarettes et du soutien.

Deuxième marche des sans-papiers du musée de l'immigration au centre de rétention de Vincennes

Samedi 5 janvier

La marche a rassemblé environ 2000 personnes, sans-papiers, militants, etc. (Collectif des sans-papiers de Montreuil, 9ème collectif de sans-papiers, CSP 75, CSP 18, CSP 19, CSP 95, CSP 11, et organisations dont l'UJFP, la LDH, le Gisti, l'ATMF, Femmes solidaires, Sierra Maestra, Coordination des Intermittents et Précaires d'IDE, CDSL, le MRAP, ACT-Up, l'UCIJ, la LCR, le PCF, les Verts, la Fédération anarchiste, CNT, Sud, CGT...).

Arrivant devant le Centre de rétention, les manifestants ont scandé « Ni rafles, ni centres de rétention, régularisation de tous les sans-papiers ». Les sans-papiers ont pris la parole, pour dénoncer la situation actuelle, aussi bien dans les centres de rétention que partout en France où ils sont raflés quotidiennement. Des sans-papiers enfermés à l'intérieur du CRA de Vincennes ont pu s'adresser à la foule par téléphone sur haut-parleur. Ils ont pu ainsi témoigner de ce que la visite officielle orchestrée pour les médias la veille était une mascarade. Ils ont pu rappeler les violences qu'ils subissent quotidiennement, pour briser leur mouvement.

Une manifestation s'est alors déclenchée à l'intérieur du Centre. Et les retenus ont accrochés une banderolle marquant leur première revendication : « Liberté ». Des manifestants se sont regroupés dans le parking jouxtant le Centre, entourés par une armada de gardes mobiles. Un militant a été interpellé et mis en garde-à-vue.

Rassemblement demain, dimanche 6 janvier, à 13 heures devant le commissariat du 4ème arrondissement, bd

Bourdon, métro Bastille.

Monsieur Malek B. devait être expulsé vers Alger, aujourd'hui à 11 heures. Des militants et sa famille étaient présents à l'aéroport. Il passe demain dimanche à 14 heures au TGI de Bobigny devant la 17ème chambre pour refus d'embarquement.

Issa N. passe à 14 heures au 35bis, au Palais de Justice de Paris, métro Cité. Nabil G. est passé jeudi dernier au 35 bis, et ce samedi en cour d'appel : sa rétention a été prolongée de quinze jours. Un laissez-passer a été demandé au consulat de Tunisie pour la deuxième fois.

Et d'autres, tous les jours sont raflés, arrivent dans les centres de rétention, passent devant ces tribunaux (35bis, cour d'appel, Tribunal administratif, ou devant les chambres correctionnelles pour refus d'embarquement). Ils sont enfermés, arrachés à leurs vies, expulsés. Malgré la brutalité de la répression, ils se mobilisent, pour protester. De même à l'extérieur, il est urgent de se mobiliser le plus largement possible pour apporter le soutien le plus efficace aux sans-papiers, faire connaître leur situation, et vaincre la machine à expulser et la politique du chiffre.

[9ème collectif]

JEUDI 3 JANVIER

Première marche des sans-papiers sur le centre de rétention

Quelque 300 à 400 personnes ont manifesté samedi à Paris pour demander la régularisation de tous les sans-papiers et la fermeture des centres de rétention, à l'appel de plusieurs associations dont le 9e Collectif des sans-papiers et Act-up. Les manifestants sont partis vers 16 heures du musée de l'Immigration, près de la porte Dorée, et ont marché jusqu'au centre de rétention de Vincennes.

Ils manifestaient en soutien aux mouvements de protestations de ces derniers jours dans les centres de rétention, et demandaient la fermeture de ces prisons pour étrangers.

Dans son appel à la manifestation, le 9e Collectif exprimait sa "révolte contre la politique du gouvernement Sarkozy", demandant "l'arrêt de la politique du chiffre, des rafles et des expulsions".

[Source : AFP]

Brutalités policières au centre de rétention de Vincennes

Extraits des témoignages de mauvais traitements et des certificats médicaux, décrivant des blessures infligées aux sans-papiers de Vincennes par les policiers – en particulier lors de la répression de leur mouvement de protestation de ces dernières semaines.

Lors d'une visite au CRA de Vincennes, le 31 décembre, Solange, de l'association SôS, se sera fait remettre copie de plaintes déposées par les sans-papiers – et les certificats médicaux attestant des brutalités dont ils témoignent.

Monsieur le Procureur de la République,
Moi, Monsieur X, le 23 décembre, je me suis présenté à l'accueil afin de demander à voir quelqu'un du service médical. Je suis sous traitement que je dois prendre trois fois par jour, matin, midi et soir.

Je me suis vu essuyer un refus, ce qui m'a énervé. J'ai souhaité comprendre. J'ai donc posé des questions au policier qui était à l'accueil.

En quelques minutes, quatre policiers sont arrivés sur moi et m'ont attrapé par les jambes et les bras. Ils m'ont insulté et ils m'ont secoué dans tous les sens.

L'un d'eux sentait très fortement l'alcool. Il y avait un grand maigre, un autre blond avec un bouc et un autre aux cheveux bruns. Ils semblaient prendre plaisir à me secouer et m'ont placé en isolement pendant deux heures.

Nous avons entamé une grève de la faim.

Tout est sous vidéosurveillance, les faits relatés sont donc enregistrés.

Je vous remercie d'enquêter sur les faits sur lesquels je pourrais vous donner d'autres précisions...

*

Nous venons par la présente lettre porter plainte contre un policier en état bourré et d'ivresse qui vient de taper un malade, le 23 décembre 2007, à 21h30...

Certificat médical :

Assistance public, service des urgences. Pr. Jean-Louis P. :
Je, soussigné, (...) certificat médical de constatation de lésion.
Contusion nasale, ecchymose sans fracture, abrasion cutanée face intérieure cheville droite (...) ces lésions entraînent la nécessité (...)

*

(...) Je voulais prendre un café au distributeur, le distributeur nous a été interdit d'accès par les policiers. Fort en colère, j'ai simplement donné un coup de pied dans le bas du mur de la vitre de l'accueil, qui était le seul moyen pour moi de faire entendre notre colère. Je n'ai rien cassé pour autant.

Une dizaine de policiers sont arrivés et sont entrés dans la "zone de vie" du Centre.

Ils semblaient très agités. J'ai entendu l'un des policiers dire à ces collègues : « Il y a trop de caméras ici ». Ce dernier m'a alors attrapé et il m'a emmené avec ces collègues au niveau du coffre, en dehors du Centre, dans la pièce où j'avais été pris en photo à mon arrivée dans le Centre de rétention.

L'un des policiers, un homme avec un bouc et une calvitie, m'a alors donné un coup de poing au visage au niveau du nez. Je suis tombé par terre avec la puissance du coup. Une fois au sol, les autres policiers se sont mis à me donner des coups de pieds dans le ventre. L'un d'entre eux, un homme un peu plus âgé, m'a relevé et m'a maintenu contre le mur pendant que ces collègues me donnaient des coups de poings dans le ventre et me tordaient les bras. Malgré mes cris de douleur, ils ont continué à me frapper et à lever la main sur moi. J'entendais des réflexions comme : « Je suis chaud, là », ou : « C'est ton cadeau de Noël ». Je les entendais rire, ça a duré environ trente minutes. Ensuite, ils m'ont amené dans une chambre d'isolement. J'étais tellement sonné que je me suis effondré sur le lit.

Ils m'ont laissé dans la chambre toute la nuit et sont venus à plusieurs reprises pour me crier dessus et m'empêcher de dormir. Je crois qu'il y a des caméras dans la chambre d'isolement.

Le lendemain matin j'ai demandé à voir un médecin. On m'a dit qu'il fallait que je prenne des médicaments et que j'aille à l'hôpital.

J'ai été emmené à l'hôpital le 27 décembre [donc trois jours après les faits !] et je dispose de deux certificats médicaux le premier du médecin du chef de service du centre et le second du service des urgences de l'hôpital de l'Hôtel Dieu.

J'ai donc décidé de porter plainte contre les policiers qui m'avaient fait ça.

J'ai le nez déformé, des traces au niveau des oreilles et très mal au ventre et mal à la tête. Les policiers, le 25 décembre dans la journée, ont exercé une pression sur moi pour que je ne porte pas plainte, pour que je dise que je m'étais fait mal tout seul en me tapant la tête contre la vitre.

Je ne trouve pas ça normal.

Je vous remercie d'enquêter sur ces faits.

*

Entretien téléphonique entre un journaliste de Bakchich et un retenu, le 31 décembre.

– Le premier qui m'a tapé, il a dit : « Je suis chaud, je suis chaud, je vais taper, je suis chaud », et l'autre il a dit : « Non, tu tapes pas ici, tu vas l'emmener là-bas, parce que là-bas, il n'y a pas de caméra. »

– Il vous a emmené où pour échapper aux caméras de surveillance?

– Dans le salon de la Police, là-bas, quand j'étais le premier jour où j'ai fait une photo.

*

Et voici deux témoignages sur les violences policières recueillis par téléphone au **Quotidien des Sans-Papiers** : Un Egyptien a été tabassé, enfermé dans sa chambre depuis quatre jours – il protestait et gueulait des slogans pendant le rassemblement devant le centre de rétention.

Il n'a pas vu de médecin.

Les médecins ? Ils donnent du Doliprane pour tous, même pour une grippe – pas de sirop ni d'antibiotiques.

Il a été mis à l'isolement pour avoir demandé des médicaments. Sans vêtements, dans une chambre isolée « mitard du CRA », pour avoir protesté, « mal parlé ».

Il avait demandé un rendez-vous à l'infirmerie. Le lendemain, il vient à l'infirmerie. On lui dit que son rendez-vous n'est pas

inscrit. Il s'énerve – on lui demande de s'excuser. Il apprendra qu'en fait son nom était inscrit.

*

Le 9 décembre, cinq personnes devaient passer au tribunal. Ils sont partis à 6 heures du matin du centre de rétention. Ils sont arrivés à 7 heures au tribunal... Ils ne sont finalement passés devant le juge qu'à 21 heures...

À 21h30, ils sont ramenés au dépôt. Il faisait froid dans la cellule du dépôt.

Au bout d'un moment, Mohamed tape sur la porte pour demander qu'on les ramène au CRA. Une demie-heure plus tard, il insiste, une deuxième fois.

Il est minuit 20, on est le 10 décembre.

Quatre caméras filmaient dans la cellule.

De sa cellule, Mohamed voit le gardien jouer avec la playstation dans son bureau chauffé.

Celui-ci vient approche menaçant.

Mohamed prévient qu'il y a les caméras, si le gardien le frappe.

Le maton répond que c'est lui qui contrôle les caméras.

Il sort de sa cellule et brandit son flingue...

Finalement, à une moins vingt : retour au centre de rétention.

Le lendemain quand Mohamed réclame pour dénoncer les traitements qui lui avaient été infligés au dépôt, on l'envoie balader.

*

Crise d'épilepsie...

Au Centre de rétention de Vincenne un retenu est gravement malade, depuis plus de dix jours. Les flics refusent sa demande de voir un médecin ! Il a été transporté le premier jour de Vincennes à l'Hôtel-Dieu pour une crise d'épilepsie, et mis sous perfusion. Mais après cinq jours... plus de place ! Retour au CRA. Là, une infirmière lui donne des médocs. Il ne sait pas si c'est son traitement d'origine, ce soir en pleurs, il disait avoir des douleurs intolérables à la tête.

Réponse des flics : l'infirmière verra si il nécessite ou non la visite d'un médecin. Et cela fait onze jours que ça dure ! L'avocate Brigitte Piazza a exigé de voir l'OPJ pour exiger une visite : mépris souverain, fin de non recevoir. Il devait passer au 35bis, à 9 heures du matin. Après dix ans de présence et dix de mariage ici – sa femme étant résidente !

La dernière fois, il y était resté cinq jours puis, pour cause de manque de place, il était renvoyé au CRA sans soins appropriés à son cas. On lui avait tiré sa langue avec une fourchette du fond de la gorge et sa chemise était pleine de sang.

La torture continue pour Kamel et les autres. Cet artiste sans papiers qui a joué au Zénith et en d'autres lieux bien connus se retrouve dans l'errance carcérale et la douleur. À propos de pillules, si cela manque de médicaments pour traiter son épilepsie, c'est par contre à gogo qu'on sert des calmants au CRA de Vincennes, et Kamel lors de notre dernière visite était complètement zombifié. Les mutins abrutis de médicaments, et violentés par leurs gardes, n'en peuvent plus.

DOCUMENT

L'appel du 5 janvier à marcher sur le CRA de Vincennes, pour soutenir la révolte des centres de rétention

Départ Porte Dorée/Musée de l'immigration, Métro Porte Dorée (Ligne 8).

Mi-décembre une révolte a commencé au centre de rétention du Mesnil-Amelot : cahiers de doléances, revendications écrites sur les vêtements, refus d'entrer dans les chambres, grève de la faim...

Elle s'est étendue au centre de rétention de Vincennes où de nombreux sans-papiers ont rejoint la grève de la faim et refusé de rentrer dans leurs chambres.

La répression n'a pas tardé. Depuis, les CRS entrent dans le centre de rétention pour les réprimer. On compte plusieurs blessés parmi les grévistes. La police refuse d'appeler le médecin. Des personnes sont mises en isolement.

Mais les grévistes continuent d'exprimer leur détermination à ne pas céder. Ils manifestent leur révolte contre la politique du gouvernement Sarkozy, demandent l'arrêt de la politique du chiffre, des rafles et des expulsions. Ce n'est pas une « amélioration des conditions de rétention » qu'ils veulent, mais bien la fermeture des centres eux-mêmes, car ceux-ci ne peuvent pas être humanisés.

Il n'y a pas de centres de rétention, pas d'expulsions qui respectent les droits fondamentaux. La violence des centres c'est leur nature ; elle est l'expression pratique de la politique des gouvernements successifs. En cette fin d'année, les préfets ont reçu le message d'accélérer les rafles pour achever la politique du chiffre, atteindre les 25 000 expulsions fixées par Hortefeux. Par conséquent, le harcèlement quotidien acharné contre les sans-papiers s'est encore accentué. Des arrestations ont lieu partout : lors de démarches administratives dans les préfectures ou les commissariats, devant des consulats, les écoles, au travail, aux domiciles, dans la rue et dans le métro...

La solidarité s'organise : rassemblements quotidiens devant les centres, notamment à Vincennes, marches, aide juridique, opérations de sensibilisation de l'opinion publique et appels à solidarité...

À Rennes, à Bordeaux, à Paris et un peu partout en France et en Europe, ces derniers mois ont vu de fortes mobilisations contre les centres de rétention.

La révolte à Mesnil Amelot a gagné Vincennes, et les grévistes demandent l'extension du mouvement à tous les centres de rétention.

Donnons de l'ampleur à ce mouvement.

Soutenons la révolte des sans-papiers.

FERMETURE DE TOUS LES CENTRES DE RÉTENTION !

RÉGULARISATION DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

[Source : 9ème collectif]

Protestations dans les centres de rétention

Depuis plusieurs jours, des mouvements de protestation se développent au sein des centres de rétention administrative du Mesnil Amelot (Roissy) et de Paris-Vincennes. Des grèves de la faim, des « manifestations » ont eu lieu à l'intérieur des centres. Les personnes retenues mobilisées protestent contre le principe même des décisions d'expulsion qui frappent des personnes vulnérables, présentes en France depuis des années ou y ayant la plupart de leurs attaches privées et familiales, et/ou contre les conditions de rétention.

La Cimade est présente depuis 1984 dans les centres de rétention. Elle y exerce, dans le cadre d'une convention signée avec les ministères compétents, une mission d'aide à l'exercice des droits des personnes retenues. Organisation non gouvernementale, la Cimade témoigne – et cela fait partie de son rôle – de ce qu'elle voit en rétention, à travers les rapports qu'elle rend public annuellement, ou par des expressions régulières dans la presse.

Les événements au Mesnil Amelot et à Vincennes appellent quelques réflexions.

Il est évident que ces mouvements de protestations ne peuvent être analysés en dehors du cadre général de la politique d'éloignement mise en place par les pouvoirs publics depuis plusieurs années.

Cette politique se fonde en premier lieu par l'énoncé d'objectifs chiffrés de reconduites à la frontière : 15 000 en 2004, 20 000 en 2005, 25 000 en 2006 et 2007. Cette méthode – celle de quotas d'expulsion à réaliser par chaque préfecture – est détestable et a été maintes fois contestée, tant sur le plan éthique que pour les effets pervers qu'elle provoque nécessairement.

Notre présence en rétention nous a en effet montré les effets désastreux de cette logique de quotas. Elle génère une pression de plus en plus forte sur les services administratifs comme sur les services de police qui sont de fait contraints à des pratiques détestables et humiliantes : interpellations au domicile, arrestations massives, convocations piège dans les préfectures, placement en rétention de personnes vulnérables, de mineurs. Par cette pression, les administrations en « oublient » que chaque dossier est avant tout l'histoire d'un homme, d'une femme, d'une famille, par nature complexe, et qu'une décision de refus de séjour puis d'expulsion est toujours lourde de conséquences.

L'augmentation du nombre de personnes à expulser a dû s'accompagner de la création ou de l'extension des centres de rétention existant, d'autant que l'allongement de la durée de rétention (portée à 32 jours en 2003 par la première loi Sarkozy) a eu pour effet de doubler la durée de présence des étrangers retenus. Des centres ont été construits, d'autres ont vu leur capacité doubler.

Alors que les centres de taille modeste permettaient naguère de maintenir une relation humaine entre fonctionnaires et personnes retenues, les centres de grande capacité (140 au Mesnil Amelot, deux fois 140 à Paris Vincennes) ont transformé la rétention en un système de plus en plus carcéral, rendant les contacts de plus en plus anonymes, générant une promiscuité difficilement supportable.

Comment peut-on rassembler dans un même lieu des dizaines et des dizaines de personnes, toutes plus inquiètes les unes que les autres sur leur avenir immédiat, plus traumatisées les unes que les autres de devoir d'un jour à l'autre – avec malgré tout l'espoir jusqu'au bout d'une libération, d'un recours accepté – être arrachées à leurs proches, famille, amis, à leur travail, à leur existence sociale, sans risquer de provoquer, un jour, des « protestations » ?

À de multiples reprises, la Cimade était intervenue depuis 2003 auprès du ministère de l'Intérieur pour le mettre en garde contre les dangers de

tels centres. Le message a été à peine entendu : le décret sur la rétention de 2005 a limité la capacité d'un centre à 140 places maximum – c'est déjà énorme – mais n'a pas tardé à être détourné : le centre de Paris-Vincennes est de fait un centre de 280 places, masqué derrière l'apparence de deux centres accolés de 140 places chacun. Un autre centre de 240 places est en prévision sur l'enceinte de Roissy pour 2009 ou 2010... Quotas d'expulsion, examen superficiel des situations individuelles, promiscuité accrue dans les gros centres de rétention : si certains peuvent s'étonner des incidents actuels, ils pourraient tout autant s'étonner qu'il n'en y ait pas plus !

Ces protestations du Mesnil Amelot et de Vincennes n'ont d'ailleurs rien d'exceptionnels. Des mouvements de ce type sont réguliers, dans l'un ou l'autre de la vingtaine de centres implantés sur le territoire. Ceux de ces derniers jours sont, cette fois, plus longs et beaucoup plus médiatisés. Moins bruyantes, plus difficiles à évoquer ou à quantifier, il est d'autres expressions qui se développent : celles de personnes retenues qui ont choisi de retourner la violence contre elles-mêmes, par des actes d'auto mutilation, par des tentatives de suicide, par des dépressions. Ces autres formes de protestations sont nombreuses, et beaucoup plus inquiétantes.

Particulier, par son ampleur et par sa durée, ce mouvement exprime l'angoisse, le désespoir et le sentiment d'injustice des personnes enfermées dans les centres de rétention en France, dans la crainte d'une expulsion imminente.

Indépendamment de l'opinion que l'on peut porter sur la politique d'immigration actuelle, une chose est certaine : les méthodes employées créent de la souffrance, des drames supplémentaires. Elles doivent et peuvent être changées sans attendre.

[Source : Cimade]

Retrouvez
la télé des sans-papiers
sur rueleontv.net

Si vous souhaitez y participer
téléphonez au **09 52 73 81 53**

BELGIQUE

Communiqués de l'UDEP (Union de défense des personnes sans papiers) : action - pétition - grève de la faim - occupation - tribunal d'opinion !

Depuis la mi-décembre, 150 sans-papiers occupent un nouveau bâtiment situé au 91 rue Royale, à Bruxelles. Le mardi 1er janvier, ils ont entamé une grève de la faim illimitée pour obtenir leur régularisation collective.

Pour soutenir les sans-papiers dans leur lutte, vous pouvez fournir une aide matérielle. Et si vous avez les mains vides mais le cœur bien rempli, on vous attend aussi sur place, simplement pour échanger quelques mots ou pour participer à l'élaboration des futures actions pour la régularisation, contre les expulsions ou l'emprisonnement en centres fermés. Citoyens, collectifs ou associations, que vous ayez des idées pour secouer le pays, réveillez votre entourage, des contacts bien (ou mal) placés ou la simple possibilité de diffuser ce mail, n'hésitez-pas. Les sans-papiers font entendre leur voix, joignez-la votre à la leur, amplifiez leur échos, faites du bruit !

DERNIER COMMUNIQUÉ DE L'UDEP
Bonne année neuve et un salut de toute la richesse du monde !

Nous nous adressons à vous pour faire appel à votre aide et votre solidarité et vous appellons à venir soutenir notre mouvement pour la défense de nos droits humains élémentaires.

Actuellement il y a 150 personnes, hommes, femmes, enfants, toutes nationalités confondues, qui ont entamé une action de grève de la faim rue royale, il sont déjà rejoints par un groupe de 60 personnes en attente d'espace (nous devons trouver un autre lieu pour les accueillir) et l'on s'attend à en recevoir de nombreux autres.

L'Udep se bat pour la régularisation et contre la répression infligée aux immigrés sans papiers (centres fermés, arrestations, arbitraire,...). Nous

menons depuis deux mois une action visant directement à interpeller le ministre de l'Intérieur et à rappeler l'urgence au politique de prendre ses responsabilités pour donner une solution aux personnes sans papiers. Notre mouvement à toujours été pacifiste et citoyen.

À présent nous occupons un bâtiment de la Communauté Française avec qui nous avons un contrat. Auparavant nous avons adressé une lettre au ministre et notre question fut relayée au parlement. Pas de réponse... Pour appuyer ce dialogue nous avons mené avec la FGTB une grève de la faim symbolique de 48h. Ensuite, 300 personnes sont allées déposer directement la lettre chez le ministre. Pas de réponse... leur question était et demeure : « *Est-ce que pour les personnes ayant des attaches durables en Belgique, la grève de la faim est devenu le nouveau critère de régularisation appliqué par votre administration, l'office des étrangers ?* ».

Ces personnes ont décidés d'entamer une grève de la faim et sont déterminées à obtenir une réponse, elles revendiquent le droit à une vie digne et une régularisation collective.

Afin de pouvoir contribuer à défendre ces personnes, vous êtes attendus dans notre occupation et invités à venir nous rencontrer, bienvenue !

Merci de votre attention, bonne année neuve à vous, que cette année soit celle de la régularisation !

Infos :

- <http://sanspapiers.skynetblogs.be>
[Source : UDEP]

COMMUNIQUÉ DE L'UDEP

GRÈVE DE LA FAIM ILLIMITÉE JUSQU'À LA RÉGULARISATION COLLECTIVE !

Ce mardi 1er janvier 2008, les 150 grévistes occupant les bâtiments de la Communauté Française, 91 rue Royale, à Bruxelles, ont décidé à l'unanimité d'entamer une grève de la faim jusqu'à la régularisation collective de

leurs situations administratives.

Le mépris et la totale indifférence du Ministre Dewael envers la lettre qui lui a été adressée par 300 personnes sans papiers qui avaient mené une grève de la faim symbolique de 48 heures au mois de novembre et qui occupent depuis décembre un bâtiment de l'État rue Royale ont amené ces personnes sans papiers à se lancer dans cette action du désespoir (même après avoir été interpellé au Parlement Fédéral, Monsieur Dewael n'a pas daigné donner de réponse à ces personnes).

L'UDEP soutient cette mobilisation et rappelle une fois encore l'impérieuse nécessité que le gouvernement s'inscrive dans la voie une régularisation massive des personnes vivant en Belgique. L'existence et la survie quotidienne de milliers de personnes ne peuvent dépendre de l'arbitraire de l'administration d'un Ministre.

[Source : UDEP]

DU JEUDI 17 AU
SAMEDI 19 JANVIER 2008

TRIBUNAL D'OPINION
L'ÉTAT BELGE EN ACCUSATION

Un groupe de citoyens belges engagés dans la promotion et la défense des droits fondamentaux, spécialement des droits des enfants, propose l'installation d'un tribunal d'opinion devant lequel l'État Belge sera mis en accusation pour le traitement qu'il réserve à des centaines d'enfants innocents dans les centres fermés pour étrangers, créés par l'État fédéral.

La question posée au Tribunal sera : L'enfermement d'enfants dans les centres fermés pour étrangers constitue-t-il une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 ou d'autres dispositions en matière de droits fondamentaux ?

Les audiences se tiendront jeudi 17 et vendredi 18 janvier, de 9h à 18h.

Le prononcé des jugements aura lieu samedi 19 janvier à 14 heures, à la « Maison des associations internationale », 40 rue de Washington, à Bruxelles.

Plus d'infos :
<http://www.dei-belgique.be/index.php>

BELGIQUE

Appel à l'unité et à la coordination des luttes

Depuis plusieurs années, « *avec papiers ou sans papiers* », nous nous battons ensemble dans une lutte longue et difficile.

En 2004 ensemble nous avons fondé et construit l'Udep comme un lieu de rassemblement pour les sans papiers et, « *avec et sans papiers* » réunis, nous l'avons porté depuis sa naissance. Tout d'abord en 2005 contre le protocole de coopération entre l'office des étrangers et Fedasil. Ensuite nous avons occupé l'église St Boniface à Ixelles et après cinq mois, en mars 2006, dans le froid de l'hiver du Nord et les souffrances d'une « *grève de la faim* » nous avons obtenu la régularisation de 130 occupants.

Le projet de loi que nous avons élaboré à St Boniface nous a permis de faire avancer l'espoir chez les sans et avec papiers. Le premier semestre 2006 les 41 occupations et les grèves de la faim partout dans le pays ont été le symbole d'une revendication concrète : celle de vouloir vivre dignement et avec des droits. Malgré notre détermination, en juin lors du vote du projet de loi Dewael au Parlement Fédéral, nous avons perdu ce premier combat national.

Après le vote du projet Dewael la répression nous a durement frappé. L'évacuation de l'église d'Anderlecht à 5 heures du matin et l'arrestation de ses cinquante occupants resteront dans notre mémoire gravés à jamais. Notre mouvement national, l'Udep, si difficilement construit, n'a pas supporté les coups et s'est retranché dans ses différents internes.

Aujourd'hui, un an après, l'espoir renaît à nouveau chez les sans et avec papiers. Différents collectifs et groupes de soutien aux sans papiers se sont concertés depuis plusieurs semaines sur la nécessité du rassemblement autour d'un projet commun : l'Udep Forest en occupation de l'église St Cure d'Ars, le CPR-XL (Collectif pour la Régularisation d'Ixelles), le CNPR (Collectif des Népalais pour la

régularisation) et la CRER (Coordination contre les Rafles, les Expulsions et pour la Régularisation). Nous voulons croire, encore une fois, qu'ensemble nous avons le pouvoir de faire changer les choses, qu'ensemble nous pouvons reconstruire les forces de l'unité et que c'est parce que nous serons ensemble que nous allons obtenir des victoires !

Ce nouvel espace de rassemblement s'est créé, la Coordination Nationale des Sans-Papiers – Belge, prenons-le pour mener les combats de cette nouvelle année qui commence, laquelle sera déterminante pour l'avenir de milliers de personnes vivant dans les conditions précaires de la clandestinité. Aidons ces hommes, ces femmes et ces enfants à vivre dignement, avec les mêmes droits que nous tous !

Parce que personne n'a le droit d'exploiter ni de soumettre les autres dans la clandestinité, battons-nous ensemble pour la justice sociale et les droits des sans-papiers !!

Parce qu'une nouvelle année commence avec un nouveau gouvernement, nous aussi nous allons entamer une nouvelle étape dans notre mouvement, celle de la coordination nationale des sans-papiers belges.

[Source : CNSP-Belgique]

BELGIQUE

Évasions de sans-papiers

Quatre personnes se sont évadées dans la nuit de mardi à mercredi du centre fermé 127 bis pour demandeurs d'asile de Steenokkerzeel.

Quatre personnes se sont évadées dans la nuit de mardi à mercredi du centre fermé 127 bis pour demandeurs d'asile de Steenokkerzeel.

La disparition d'un Albanais, d'un Égyptien, d'un Marocain et d'un Russe a été constatée au matin, alors que les gardiens étaient venus réveiller l'un d'eux vers 5h30 pour entamer la procédure de rapatriement.

Il semble que ces quatre hommes aient escamoté deux barreaux de fenêtre pour recouvrer leur liberté.

Le centre fermé 127 bis de Steenokkerzeel se trouve en bordure de piste de l'aéroport de Bruxelles (Brussels Airport). Ouvert en mars 1994, il accueille les demandeurs d'asile déboutés et ceux toujours en attente d'une réponse mais dont l'Office des étrangers estime qu'elle sera en général négative.

[Source : Belga]

Remise d'une lettre des sans-papiers à l'Office des étrangers

Une lettre écrite par les grévistes de la faim de la rue Royale à Bruxelles et destinée au ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, qu'ils souhaitent rencontrer, a été remise vendredi matin à l'Office des étrangers à Bruxelles par deux membres d'une délégation.

Une trentaine de personnes ont manifesté devant le bâtiment de l'Office des étrangers. Les grévistes de la faim réclament dans la lettre une régularisation en raison de leurs attaches durables en Belgique. Ils expliquent dans leur courrier que vu la dégradation rapide de leur état de santé, ils souhaitent rencontrer très rapidement le ministre de l'Intérieur.

Le Forum Asile et Migrations (FAM) a déclaré vendredi dans un communiqué qu'il soutenait l'action collective des grévistes de la faim, tout en regrettant que des personnes en arrivent à ce type de pratique extrême. « *Nous pensons que les sans-papiers ont raison d'interroger le ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, sur sa politique de régularisation afin de savoir si la grève de la faim est devenue un nouveau critère qui serait appliqué de façon discrétionnaire par l'Office des Étrangers* », estime Frédérique Mawet, la directrice du CIRE, membre du FAM.

Le FAM, qui estimait que l'accord de l'Orange bleue sur « *l'asile et l'immigration présentait certaines avancées notamment en ce qui concerne la régularisation des personnes pour cause de longues procédures, considère que le gouvernement semble avoir fait un pas en arrière, les avancées minimales ne se retrouvant nulle part dans la déclaration du nouveau gouvernement* ».

[Source : Belga]

Violences sur le vol Air France 896 lors d'une expulsion

Que s'est-il passé le 9 janvier sur le vol Air France 896 à destination de Brazzaville ?

Selon les informations dont nous disposons, de violents incidents auraient eu lieu ce 9 janvier au départ du vol Air France 896 à destination de Brazzaville (Congo).

Selon des témoins, deux passagers expulsés des États-Unis auraient transité par Roissy vers le Congo. Ils étaient escortés par trois policiers américains. L'un des expulsés aurait refusé d'embarquer sur ce vol Air France.

Il aurait alors été très violemment frappé par l'escorte américaine, l'un des policiers lui projetant le visage au sol avec une extrême brutalité à plusieurs reprises jusqu'à le faire vomir et tâcher de son sang les parois de l'avion.

Le commandant de bord ne serait pas intervenu pour mettre un terme à cette agression, l'équipage très choqué refluant vers l'avant de l'appareil pour ne plus assister à cette scène.

Le personnel au sol appelé pour nettoyer l'appareil aurait refusé de le faire, estimant que le nettoyage des traces d'une telle maltraitance n'était pas de son ressort. Ce serait alors le chef de cabine qui se serait chargé d'effacer les traces de vomi et de sang sur le sol et les parois de l'appareil. L'avion aurait ensuite décollé avec 41 minutes de retard.

L'affaire semble tellement grave que nous demandons qu'Air France confirme ou démente nos informations et fasse un récit précis et complet des événements. Un syndicat d'Air France demande des explications à la direction sur cette affaire.

Si les faits étaient avérés, ils ne manqueraient pas de soulever bien des interrogations auxquelles Air France doit répondre.

1. La police fédérale des États-Unis est-elle autorisée à procéder à des expulsions sur des avions Air France ? En vertu de quels accords ?

2. Si la réponse est positive, est-elle

autorisée à lyncher ceux qui, même contraints, restent des passagers Air France ?

3. Les faits s'étant produits sur le sol français et à bord d'un appareil français, des poursuites contre les policiers violents sont-elles envisageables, voire à envisager ?

4. Quelles mesures la compagnie Air France compte-t-elle prendre pour qu'une telle violence n'existe plus à bord des appareils d'une compagnie dont le but affiché est de « faire du ciel le plus bel endroit du monde » ?

Au-delà des circonstances semble-t-il spécialement violentes de cet épisode, les nombreux incidents, parfois violents aussi, qui émaillent les vols sur lesquels se trouvent des passagers expulsés, parfois des familles entières, posent le problème de la responsabilité d'Air France.

Venant après l'affaire des locaux concédés par Aéroport de Paris à la PAF pour y établir ses zones de transit clandestines, impropres en tous points (hygiène, couchage, communication) à l'accueil temporaire même exceptionnel de plusieurs dizaines de personnes et parfois d'enfants, ce nouvel incident pose une fois encore la question des expulsions auxquelles les Aéroports de Paris et Air France collaborent.

Les droits de l'Homme que les éducateurs, parents et enseignants, qui composent le RESF se donnent pour mission d'enseigner à leurs élèves et à leurs enfants peuvent-ils être publiquement bafoués de la sorte sans qu'Air France ne trouve rien à y redire ?

Nous attendons les réponses de la compagnie aérienne dont nous ne manquerons pas de faire état publiquement.

[Source : RESF]

RÉTENTION

France Terre d'Asile veut une mission parlementaire

France Terre d'Asile (FTA) a « souhaité » mercredi la mise en place d'une mission d'information parlementaire « urgente » pour « faire toute la lumière » sur les conditions de retenue des personnes dans les centres de rétention administrative (CRA) et les zones d'attente.

Depuis la mi-décembre, écrit FTA dans un communiqué, de « nombreuses manifestations ont eu lieu dans les centres de rétention de la région parisienne. Les personnes qui y sont retenues, avant d'être expulsées pour la plupart, soulignent l'extrême précarité de leur condition de rétention ».

Pour France Terre d'Asile, « la tentative de massification de la politique d'éloignement des étrangers ignore de fait les situations individuelles, pour les réduire à un objectif chiffré qui relève du plus pur arbitraire ».

« Un État démocratique », ajoute FTA, « a certes le droit de dire qui entre et qui sort sur son territoire, mais il doit le faire au bénéfice de la justice et de la mesure. Nous sommes plutôt entrés dans l'ère de la déraison d'État ».

Des mouvements sporadiques de protestation affectent actuellement trois centres de rétention de la région parisienne : celui du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) et les deux CRA de Paris-Vincennes.

Les étrangers en situation irrégulière qui y sont retenus dans l'attente de leur expulsion protestent contre leurs conditions de rétention.

[Source : AFP]

VINCENNES

RESF mobilise des célébrités

À l'appel des militants du réseau Education sans frontières, des élus et des artistes se sont mobilisés pour apporter leur soutien aux sans papiers. Parmi eux, Josiane Balasko, comédienne : « On veut montrer qu'en France, il y a des citoyens qui ne veulent pas que cela se passe comme ça ».

Gilbert Grosmann, médecin généraliste : « On m'a signifié qu'en tant que médecin, je n'avais pas le droit de rentrer dans un centre de rétention »

Le comédien Charles Berling invite donc l'ensemble des Français à se saisir de la question : « La loi n'est pas respectée, on devrait avoir un droit de visite... Il y a un usage de la force qui est là pour masquer la réalité ».

[Source : RFI]

NOUVEAU

Prenez la parole!

sur le Répondeur
des Sans-Papiers

0.870.407.616

Envoyez vos témoignages. Pour tout dire sur la réalité des sans-papiers en France aujourd'hui.

Ces messages seront rediffusés sur la **Radio des Sans-Papiers**, sur le site du **Quotidien des Sans-Papiers**.

Le QSP invite particulièrement les sans-papiers enfermés en centres de rétention à témoigner aussi bien de leur vie quotidienne dans les centres que des conditions dans lesquelles ils ont été enfermés.

Soyez précis et rigoureux. Décrivez les faits en mentionnant leur date et leur lieu. Ayez à l'esprit que vos témoignages peuvent servir pour une commission d'enquête citoyenne – et qu'en attendant ils seront diffusés sur les sites de la **Radio des Sans-Papiers**.

Mais, y compris en dehors des centres de rétention, tous les sans-papiers auxquels une vie normale est interdite et qui sont, éventuellement, menacés d'expulsions, sont aussi invités à raconter les procédures dont ils sont l'objet et à rendre compte de la vie réelle de ceux qui sont privés de droits.

Enfin, tous les citoyens témoins de rafles, d'exactions ou d'injustices sont invités également à témoigner.

Ces témoignages seront diffusés par la **Radio des Sans-Papiers**, et constitueront les premiers éléments de la commission d'enquête citoyenne à venir – que le **Quotidien des Sans-Papiers** appelle de ses vœux. Ils seront aussi susceptibles d'être repris, après retranscription, sous forme d'articles – ou dans un « rapport » sur la condition des sans-papiers en France. Faites savoir ce qui vous arrive. Soyez le miroir de la France xénophobe. Pour que la honte soit plus honteuse encore.

QSP

Radio en direct avec les sans- papiers du CRA de Vincennes et de Mesnil-Amelot

Le 9ème collectif organise une
radio en direct avec les sans-
papiers du CRA de Vincennes
et de Mesnil-Amelot
le lundi 14 janvier
à partir de 19h30

Adresse d'écoute en direct :
<http://giss.tv:8000/gisslog.ogg.m3u>

BULLETIN NUMÉRO 60

RÉSISTONS ENSEMBLE Janvier 2008

Vient de paraître, le numéro 60 du petit journal mobile recto-verso A4 "RÉSISTONS ENSEMBLE" du réseau contre les violences policières et sécuritaires. Comme le QSP, il est destiné à être photocopié et à être diffusé localement. Vous pouvez télécharger en format pdf, avec mise en page sur le site du réseau : <http://resistons.lautre.net/> Si le journal vous plaît vous êtes invitées à participer à son élaboration, à sa rédaction, à se joindre à l'équipe de rédaction.

SUR TÉLÉ LÉON

La Télé des Sans-Papiers n° 4

La quatrième émission de la télé des sans-papiers est d'ores et déjà visible sur Rue Léon TV, la télé mondiale de quartier (18ème arrondissement parisien, quartier emblématique de la Goutte d'Or). Elle passe en boucle quatre fois par jour sur leur site internet.

La **Télé des Sans-Papiers**, c'est tous les 15 jours, après Happy Léon, un mardi sur deux à 19 heures, en direct. Elle passe ensuite en boucle sur le site <http://tv.rueleon.net>.

Les émissions de la **Télé des Sans-Papiers** sont également sur le site du QSP – où l'on trouve une banque de données d'images sur le mouvement des sans-papiers, en plus des émissions spécifiques animées par le QSP.

UTOPIE

Pour des médias libres !

Les médias sont une catastrophe. Oui, mais en même temps, ils se renouvellent. Nous pouvons maintenant nous emparer des moyens à notre disposition, gratuits et divers, pour faire nos médias nous-mêmes.

Les journaux sont mauvais ? Faisons nos propres journaux. La télé est nulle ? Faisons notre propre télé. Le son, le texte, les images, sont modelables à merci, pour dire tout ce qu'il y a à dire, faire savoir ce qu'il est urgent de faire savoir.

*Depuis 60 numéros, un joli journal, Résistons ensemble diffuse une feuille imprimable librement – et, à chaque numéro, pleine d'informations très utiles. Et depuis une vingtaine de numéros maintenant, le **Quotidien des Sans-Papiers** aussi tente de faire la preuve que l'on peut dire ce qu'il y a à dire.*

Et nous expérimentons aussi, désormais, la télé, et la radio, diffusées tout aussi librement sur internet.

Chacun peut s'emparer de ces moyens pour faire la télé qu'il souhaite, la radio qu'il souhaite, le journal qu'il souhaite. Chacun peut aussi ajouter à ce qui existe déjà : envoyer des articles, du son, des images...

Et tout ça, bien sûr, n'est pas un jeu. Il s'agit tout au contraire d'échanger des informations vitales pour résister à l'oppression.

Car, ça y est, maintenant on peut dire qu'on a compris : le contrat social proposé depuis deux bons siècles aurait été plus équitable si les moyens de communication n'avaient pas été employés massivement pour falsifier le jeu des consciences.

Pour rétablir nos capacités de décision, notre esprit critique, notre pouvoir de citoyen-électeur, il est d'abord indispensable de reprendre en main les moyens de communication. Et pour comprendre ce qui nous arrive, réfléchir, s'informer, dire ce qui est. Sortir du rôle de consommateur d'informations falsifiées, pour devenir des individus pleinement conscients, pleinement informés, pleinement critiques.

Est-ce une utopie ?

Oui, une utopie nécessaire.

QSP

Des Marocains arrêtés, placés en rétention... alors qu'ils rentraient au Maroc

Le scénario est bien rodé. La PAF espagnole contrôle les bus circulant sur différentes lignes européennes à destination du Maroc. Les passagers marocains en situation irrégulière de séjour (visas dépassé, titre de séjours expirés ou en renouvellement), ou à qui il manque une partie de leurs documents, sont arrêtés. Bien qu'ils rentrent visiblement chez eux, accompagnés de bagages conséquents, remplis de cadeaux destinés à leur familles, et qu'ils sont en possession d'un aller simple à destination du Maroc, ils sont remis à la police française qui les place au centre de Toulouse pour les reconduire la semaine suivante au Maroc. En général, les valises restent à bord des bus, avec l'espoir que la famille puisse les récupérer à l'arrivée au Maroc. Les personnes retenues vivent très mal cette situation totalement absurde...

Témoignage de Melle S. :

Je suis une Marocaine âgée de vingt ans, étudiante en France depuis 2005. Je préparais un DUT en carrière sociale à l'IUT de Bobigny et depuis que j'étais informée d'une formation équivalente au Maroc (à Tanger), j'ai décidé de transférer mon dossier là-bas. Afin de poursuivre mes études dans mon pays, près de ma famille et de mes amis. Le 5 juin, j'ai pris le bus dans une agence de voyage, porte de Clichy à destination de Casablanca. Le voyage s'est très bien passé jusqu'à notre arrivée à la frontière espagnole où les policiers ont contrôlé nos passeports et papiers. Mais comme je savais que j'allais rentrer définitivement au Maroc, je n'ai pas demandé le renouvellement de mon titre de séjour et je me suis contentée de garder mon récipiissé en pensant que le fait que je sois étudiante en France régularise automatiquement ma situation.

Les policiers espagnols nous ont fait descendre, moi et d'autres personnes, à minuit trente environ, sans nous laisser même le temps de récupérer nos affaires (dont plusieurs de grande valeur, lesquelles, d'après l'agence de voyage que j'ai appelée pour m'en inquiéter, ont disparu). On est resté au commissariat espagnol une heure jusqu'à l'arrivée des policiers français qui nous ont conduits dans un autre commissariat afin de nous expliquer ce qui se passe. Ensuite, après avoir fouillé nos sacs et posé toutes sortes de questions, on nous a mis dans une cellule comme des criminels; en garde-à-vue (avec un projecteur, une caméra) ; j'avais peur, froid, j'étais terrorisée, stressée...

Le lendemain, à 12h15, deux messieurs nous ont expliqué qu'on allait venir dans un centre de rétention qui d'après eux était un hôtel (ce qui n'est pas le cas).

Moi, je dois absolument être au Maroc cette semaine, c'est-à-dire avant le 11, afin que je puisse préparer mon dossier pour l'INAS (Tanger), et réviser pour mon concours, dont le dernier délai était le 15 juin. Je dois donc être au Maroc bien avant. J'ai tout laissé tomber en France (stage, travail), pour être à temps au Maroc, c'est tout mon avenir qui est en jeu. Je n'arrive pas à croire tout ce qui m'arrive. Tout ça parce que je voulais rentrer chez moi... C'est un vrai cauchemar et j'espère que ça va se résoudre le plus vite possible.

[Source : Cimade Rapport sur les Centre de Rétention]

Les MJS s'engagent

Le nouveau secrétaire national des MJS, Antoine Détourné, est sans ambiguïté : « *Parce que le PS est trop timide sur la question des sans-papiers, nous montrons que nous on est là.* » Et samedi les jeunes socialistes manifestaient devant la préfecture de police de Paris, avec des masques de Sarkozy, et des matraques, mimant « *la traque aux sans-papiers* », pour dénoncer la politique de l'immigration du gouvernement.

« *Ce qui se passe dans notre pays, avec les 25 000 expulsions en 2007 annoncées par Sarkozy, est très grave. Ce sont des vies qui sont brisées, des vies de gens qui ont grandi en France, pour une politique du chiffre qui en plus n'améliore absolument pas les conditions de vie des citoyens.* »

Un quart d'heure après leur arrivée devant la préfecture de police, arrivaient les gendarmes mobiles. « *Police partout, justice nulle part* », hurlaient les jeunes socialistes.

Reste à savoir si le Parti socialiste entend utiliser ses jeunes comme alibis pour camoufler ses positions indignes, ou s'il y a là une perspective pour la renaissance de la gauche...

[Source : Rue89]

RAPPORT

La commission Attali recommande de relancer l'immigration...

Selon *Libération* et *Le Figaro*, la relance de l'immigration figurerait parmi les principales recommandations de la commission pour la libération de la croissance présidée par Jacques Attali. C'est, parmi les 300 propositions qui seront déposées sur le bureau du chef de l'État le 23 janvier prochain, l'une des mesures phares du rapport.

Il faut en effet selon la Commission Attali relancer l'immigration pour « *faire face à un marché du travail en tension* ».

Cette dernière justifie sa proposition par le fait que « *l'immigration, facteur de développement de la population, est en tant que telle une source de création de richesse, donc de croissance* ».

Une idée qui se démarque clairement des récentes déclarations de Nicolas Sarkozy, qui a encore affirmé lors de sa conférence de presse du mardi premier janvier dernier vouloir « *mettre en place une vraie politique de quotas* » pour maîtriser les flux migratoires.

Une estimation récente du ministère de l'Économie et des Finances va dans le sens de cette proposition, la France devant selon le ministère recruter 750 000 personnes par an d'ici 2015 pour pallier les besoins du marché du travail. Seule solution mise en avant par la commission pour palier à ce besoin de main d'œuvre : « *faciliter la délivrance de visas aux étrangers* ». On en est loin.

[Sources : Libération, Le Figaro]

APPEL

Manifestons partout en France samedi 26 janvier

Nous ne sommes pas des clandestins, nous ne nous cacherons pas, nous sommes des travailleurs sans papiers, il faut régulariser !

Grève de la faim collective, manifestations des détenus sans papiers dans les centres de rétention de Mesnil Amelot et Vincennes, grève de la faim durant 75 jours à Lille en juin/juillet/août, suicides ou chutes mortelles de sans papiers pour échapper aux arrestations et aux expulsions sont les manifestations de résistance multiforme à la chasse policière déclenchée par les objectifs chiffrés de quotas de reconduites à la frontière : 15 000 en 2004, 20 000 en 2005, 25 000 en 2006 et 2007.

La République des citoyens une et indivisible proclamée en 1789/93 sur la base du principe les humains naissent libres et égaux en droit est mise à mal par la « rupture » initiée par le régime Sarkozy. L'état de droit, fondement de la République, est bafoué comme le constate la Cimade [Voir page].

La traque des sans-papiers jusque dans les écoles, y compris les maternelles doublée des appels et incitations à la délation est maintenant complétée par les quotas ethniques racistes de la liste des 150 métiers réservés aux immigré(e)s européens et 30 métiers qualifiés réservés aux immigré(e)s d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du sud et Roms. Le projet de « civilisation » dont parle le Président Sarkozy ressemble fort à l'importation au sein même de l'hexagone et l'application aux « étrangers de pays tiers » des veilles pratiques barbares, inhumaines et liberticides des « missions civilisatrices » que furent la traite des noirs, l'esclavage et la colonisation.

Pour mesurer l'état réel de la démocratie dans un pays, il faut regarder comment y sont traités les étrangers.

Ensuite inévitablement les traitements dégradants, qui marquent une forme de retour à la loi bestiale de la jungle, sont étendus au mouvement social dans ensemble, à la société dans sa totalité. Une leçon de l'histoire à retenir pour qu'ensemble, sans papiers, immigré(e)s réguliers, français(e)s, travailleurs de toutes origines, nous répondions massivement à l'appel salutaire des résistants sans papiers du centre de rétention du Mesnil-Amelot [voir page].

En cette douzième année de lutte, les sans-papiers réaffirment avec force : Nous refusons la clandestinité qui fabrique la délinquance, l'insécurité, les filières de trafiquants, les patrons voyous qui fraudent le fisc, la corruption de l'administration.

Le clandestin, c'est l'étranger qui accepte de vivre caché, inconnu des Préfectures. Le sans-papiers, c'est l'étranger qui refuse de se cacher, qui est un usager du service public que devrait être la Préfecture, qui cherche ainsi à vivre et à travailler légalement, qui même si l'État lui impose l'illégalité refuse d'être hors la loi, qui rejette ainsi la concurrence entre travailleurs sur le marché du travail au profit des patrons fraudeurs du fisc et négriers du travail dissimulé. Voilà pourquoi nous ne nous cacherons pas, voilà pourquoi nous accusons le gouvernement d'être à la solde des patrons qui font des profits en exploitant la clandestinité que l'État veut nous imposer par ses lois racistes.

Nous ne sommes pas des clandestins, nous sommes des travailleurs sans-papiers en lutte pour le droit au travail légal et le droit à la dignité !

Fait à Paris, le 1er janvier.

**Téléchargez,
imprimez,
diffusez,
le Quotidien des
Sans-Papiers !**

Grande manifestation unitaire contre la loi Hortefeux Samedi 2 février

*À l'appel de la
Coordination des Sans-
Papiers 75 (CSP75),
du Réseau Education
Sans Frontières (RESF)
et de Quartiers
Solidaires Belleville
(QSB).*

*Des cortèges partiront
des 1er, 2ème, 3ème,
4ème, 10ème, 11ème,
12ème, 17ème,
18ème, 19ème, et
20ème arrondisse-
ments, pour converger
vers la place
Stalingrad, où auront
lieu quelques prises de
paroles et une anima-
tion visuelle, chaque
manifestant portant la
photo d'une personne
sans papiers de son
voisinage.*

...

Justice et vérité pour Réda

Mardi 8 janvier 2008, Reda Semoudi, habitant de Noisy-le-Sec, est décédé dans des conditions troubles impliquant des policiers, lors d'une perquisition à son domicile au quartier du Londeau.

Arrêté la nuit du lundi 7 au mardi 8 janvier à Paris (18ème), en possession de subutex selon la version policière, il avait été placé en garde à vue.

Jusqu'à maintenant, la seule version qui a été rendue publique est celle de la Police. Selon cette version, lors de la perquisition à son domicile, encadré par trois policiers, Reda, menotté dans le dos, aurait donné un « coup de tête » à l'un des trois policiers qui se trouvait dans l'appartement. Il aurait alors réussi à échapper à la vigilance des deux autres policiers, à partir dans une chambre située à proximité, et tout en étant toujours menotté aurait alors réussi à ouvrir une porte fenêtre difficile d'accès et d'ouverture, et se serait jeté du 9ème étage.

COMMENT CROIRE CETTE VERSION INVRAISEMBLABLE ?

Comment dans un petit appartement, un homme menotté dans le dos a-t-il pu échapper à la vigilance de trois policiers, fuir dans une chambre, et surtout ouvrir une fenêtre encombrée d'un sèche linge et d'un rideau, réussissant alors à enjamber le balcon et à se jeter dans le vide ?

Comment, alors qu'une enquête est à peine en cours, des conclusions (suicide) relatives aux circonstances de la mort de Reda Semoudi peuvent-elles déjà être annoncées et diffusées par voie de presse par la justice ?

Comment accepter que la police, la justice et des médias, salissent la mémoire de la victime en le présentant comme un « délinquant expulsable » ?

Nous n'acceptons pas ces versions que nous estimons mensongères !

Reda était père de famille, lui et sa femme attendaient un enfant, il était aimé par les siens, ses proches et ses voisins, il n'a jamais été condamné par la justice, et été connu comme une personne honorable et serviable.

Nous exigeons toute la vérité et la justice, et nous nous battons pour !

Nous appelons les gens du Londeau et

d'ailleurs, à venir manifester et rendre un hommage à Réda, pour exiger que toute la lumière soit faite sur ce drame, qui survient après tant d'autres, dans un climat malsain de provocations et de violences policières qui ne peut plus durer !

Manifestation samedi 12 janvier, à l'appel de sa famille, ses proches et du comité de soutien à Reda Semoudi.

Départ de la manifestation à 14h au quartier du Londeau, à Noisy-le-Sec, sur le lieu du drame, bâtiment 8.

LEVALLOIS

Hommage à Réda

Communiqué des lycéen-ne-s de Levallois

Le 8 janvier au matin, Réda, un jeune homme sans-papiers, s'est jeté par la fenêtre en tentant d'échapper à la police, venue perquisitionner chez lui. Réda est mort.

La police affirme qu'elle n'était pas venue l'interpeller en raison de sa situation de sans-papiers.

Toujours est-il que si Réda a sauté du 9ème étage, c'est bien parce qu'il pensait que l'on venait l'interpeller pour le placer en Centre de Rétention.

Et son geste n'est pas un acte isolé : Peut-être avez-vous entendu parler d'Ivan, 12 ans, tombé du 4ème étage en août dernier, ou de Chunlan, morte le 20 septembre en tentant de fuir la police.

Une fois placées en Centre de Rétention, de nombreuses personnes vont jusqu'à commettre des tentatives de suicide. Le 12 Juin, un homme de 27 ans se donnait la mort au Centre de Rétention de Bordeaux.

Parlons donc de ces Centres de Rétention, ou CRA, en fait des véritables prisons où l'on parque les personnes en situation irrégulière comme on parque du bétail dans une étable. Surpopulation, humiliations quotidiennes, conditions inhumaines de rétention en des lieux qui ne devraient même pas exister. Situé à quelques pas du célèbre hippodrome, faisant face aux calèches des personnalités les plus fortunées de Paris, le CRA de Vincennes connaît depuis décembre une situation quasi-insurrectionnelle. En effet, les retenu-e-s

du centre refusent d'obéir aux ordres qui leur sont donnés et certain-e-s ont entamé une grève de la faim.

Il va sans dire que nous apportons tout notre soutien à celles et ceux qui luttent pour que leurs droits et leur dignité soient enfin respectés au pays des Lumières.

Pour 2008, le Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale prévoit 28 000 expulsions de personnes sans-papiers. Il est nécessaire de rappeler que les lois de plus en plus répressives à l'égard des étrangers sont appliquées dans le seul but de créer plus de « sans-papiers » qui constituent ainsi une main-d'œuvre totalement exploitable et exploitée. Exploitée par le patronat faisant pression sur ses employé-e-s sans-papiers qui de ce fait se trouvent contraint-e-s d'accepter un métier des plus pénibles et largement sous-payé, sans quoi ils/elles s'exposent à être dénoncé-e-s, arrêté-e-s puis expulsé-e-s.

Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale, Rafles et Expulsions massives, Suicides de personnes sans-papiers, tests ADN pour les candidats au regroupement familial ...

L'État français se livre à une véritable persécution des sans-papiers, alors que dans le même temps le président Sarkozy fait mine d'honorer la mémoire de Guy Moquet, résistant fusillé à 17 ans par les nazis.

La France a par ailleurs été accusée à l'ONU de légitimer le racisme.

Un mot nous vient à l'esprit : la honte.

Nous ne voulons pas d'un monde où les peuples cohabitent sans pouvoir se rencontrer, et où les frontières tracées par les dirigeants et les patrons se dressent comme des murs au pied desquels meurent celles et ceux qui aspirent à une vie meilleure.

Samedi 19 janvier, pour la journée nationale de soutien aux sans-papiers, nous organiserons un départ en groupe depuis Levallois. Rendez-vous devant le lycée à 14 heures.

À BAS TOUTES LES FRONTIÈRES !

SOLIDARITÉ ENTRE LES PEUPLES !

[Source : Indymedia Paris]

L'anti-tziganisme se déchaîne

En Italie les attentats et les meurtres racistes à l'encontre des Rroms se poursuivent. La presse italienne continue son traitement raciste de ces tragiques événements.

À Rome, dans la nuit du 3 au 4 janvier, aux alentours de 22 heures, un incendie violent a éclaté à l'intérieur de deux bâtiments dans le quartier Marconi, à l'intérieur desquels avaient trouvé refuge plus de 250 Rroms. Le feu a pris à l'improviste et s'est propagé très rapidement dans les bâtiments désaffectés. Quelques Rroms qui ont remarqué le feu ont immédiatement donné l'alerte, permettant aux familles, parmi lesquelles plus de 100 enfants, d'être sauvés. L'incendie était très vraisemblablement volontaire, puisqu'il y a eu deux départs simultanés dans chacun des deux bâtiments, qui se trouvent à des dizaines de mètres l'un de l'autre. La rapidité de la propagation du feu et la hauteur des flammes sont caractéristiques des attentats au cocktails molotov. Malgré l'évidence, la quasi totalité des médias en ligne italiens ne font aucune référence au caractère sans doute volontaire de l'incendie, et ne rapportent aucun des nombreux témoignages en ce sens. Seule exception à signaler : *The Velino*, dirigé par Daniele Capezzone, rapporte exactement les faits. La présence de bouteilles à gaz à l'intérieur des bâtiments révèle que les agresseurs avaient l'intention raciste de provoquer un massacre. Les familles rroms ont été transférées dans des halls de l'ancienne Foire de Rome, d'où – ainsi que cela a déjà été annoncé – ils seront bientôt expulsés. Des investigations sont en cours, mais l'expérience montre combien il sera difficile de faire la lumière sur les causes et les motivations – très vraisemblablement racistes et meurtrières – de l'incendie.

Autre événement, tragique : deux jeunes femmes roumaines ont été trouvées égorgées dans un hôtel romain. La presse italienne s'en est fait l'écho, en alléguant qu'il s'agissait de prostituées. Or, au moment où titraient les journaux à scandales de la péninsule, rien ne permettait d'étayer cette affirmation. Le fait d'être Roumaine et de prendre une chambre à l'hôtel n'induit pas automatiquement la prostitution, contrairement aux conclusions de certains journaux.

Le journal *La Repubblica* finit sa brève avec la phrase : « *Les premiers indices mènent vers un camp de nomades.* » Sans le moindre élément étayant son accusation xénophobe. Ce ne sont plus les gitanes qui lisent les lignes de la main, ce sont les journalistes de *La Repubblica* qui lisent dans le marc de leur racisme express.

Cette insinuation criminogène a depuis été formellement démentie par les faits. Le fiancé de l'une des victimes, Roumain non-Rrom, a avoué le double assassinat et a donné des détails. Un crime passionnel, certes douloureux, mais banal. Le jeune Roumain n'a pas supporté que sa fiancée le quitte. Il l'a donc tuée, et il a tué aussi son amie, qui l'appuyait dans sa "trahison".

À qui profite le crime ? L'assassinat de ces deux jeunes femmes, ne profite évidemment à personne ! Mais les affirmations anti-rroms de la presse alimentent l'antitsiganisme et ses relents fascinants. Le crime profite aussi à ceux qui veulent se maintenir au pouvoir en incitant au racisme et en exploitant la xénophobie, à coup de législations discriminatoires et illégales et de rafles.

[Sources : Roberto Malini, *EveryOne Group*, *voxrromorum*, *La voix des Rroms*]

Fermeture des centres de rétention !

Sous ces termes anodins se dissimulent de fait des prisons pour étrangers. Alors que ces centres n'étaient que 7 ou 8 dans les années 80, ils sont aujourd'hui plus de 27 répartis sur tout le territoire. Dans ces centres, des hommes et des femmes avec des enfants – certains en bas âge – et même des nourrissons, sont retenus contre leur gré dans des conditions de promiscuité inacceptables, sans aucun respect pour leur dignité ni pour leurs droits. C'est là que, dans des conditions dénoncées régulièrement par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), les étrangers interpellés par la police et leur famille sont entassés et attendent, dans l'angoisse du lendemain, qu'on décide de leur sort.

Pour nombre d'entre eux, la décision finale est hélas simple et terrible : c'est l'expulsion ! Ce qui préside, en effet, aux décisions n'est pas l'examen humain des cas mais la volonté de faire du « chiffre » en matière d'expulsions d'étrangers sans papiers. Il faut atteindre l'objectif fixé par le gouvernement et particulièrement par Sarkozy : 25 000 expulsions pour 2007 ! C'est ainsi que, au cours des dix premiers mois de l'année, 18 600 sans-papiers ont été expulsés après être passés par ces centres !

Résultat de cette logique : la nette aggravation des conditions d'interpellation et l'enfermement de personnes particulièrement vulnérables, dont des nourrissons, montre que certains responsables administratifs ou policiers mettent sciemment en danger l'intégrité physique d'hommes, de femmes, d'enfants.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers, le délai de rétention avait déjà triplé, passant à 32 jours en 2003 ! Une directive européenne envisage d'augmenter encore cette durée d'internement jusqu'à 18 (dix-huit) mois ! Une interdiction du territoire européen - pour 5 ans au maximum - pourrait compléter toutes les mesures d'éloignement. On s'achemine ainsi, peu à peu, vers une véritable politique européenne de détention des migrants.

Nous refusons de voir fleurir en Europe cette nouvelle forme de camp d'internement !

Nous exigeons la fermeture de tous les centres de rétention et la régularisation de tous les exilés sans-papiers qui souhaitent vivre parmi nous !

SAMEDI 19 JANVIER

4 HEURES CONTRE LES CENTRES DE RÉTENTION

RASSEMBLEMENT À 15H

DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

DÉBATS, FILMS, ANIMATIONS

SALLE STE CROIX DES PELLETIERS DE 15H30 À 19H

L'état de l'État français

Expulsions d'étrangers : seul critère d'appréciation possible ?

Brice Hortefeux se réjouissait d'avoir rassemblé en une seule structure les différents volets de la politique d'immigration de l'État français jusque-là éclatées entre les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Affaires sociales et de la Justice.

Selon le même Hortefeux, « ce nouveau ministère poursuit quatre "ambitieux" objectifs : maîtriser les flux migratoires, favoriser l'intégration, promouvoir l'identité française et encourager le codéveloppement.

1. *Maîtriser les flux migratoires.* La lutte contre l'immigration illégale reste une priorité absolue avec un objectif pour 2007 de 25 000 éloignements. Les migrants appelés à s'installer durablement sur notre territoire seront choisis en tenant compte des capacités d'accueil de notre pays et des besoins de notre économie. Parallèlement, le droit d'asile politique, qui consiste à offrir une protection à des personnes étrangères persécutées, restera pour nous une exigence morale.

2. *Encourager le codéveloppement.* L'enjeu du codéveloppement est de donner aux États du Sud et à leurs ressortissants les moyens d'avoir confiance en eux-mêmes et de construire un avenir sur leur territoire. Il s'agira d'abord de mobiliser les instruments permettant aux migrants d'agir en faveur de leur pays d'origine. Il conviendra, aussi, de faire en sorte que les politiques de coopération et de développement des pays d'origine tiennent mieux compte de la maîtrise de l'immigration.

3. *Favoriser l'intégration.* Un étranger admis au séjour en France et qui souhaite s'y établir doit en maîtriser la langue et en respecter les principes républicains pour bénéficier d'une carte de résident de dix ans. Si l'étranger a des devoirs, l'État en a aussi envers lui. L'accès au logement, à l'éducation, à la formation et au travail sera facilité pour permettre une meilleure intégration. Parallèlement, le travail des associations qui, sur le terrain, aident à lutter contre la discrimination sera facilité.

4. *Promouvoir notre identité.* L'identité française est à la fois l'héritage de notre histoire et l'avenir de notre communauté nationale. La Constitution de la Ve République, à son article premier, affirme que "la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion". La promotion de notre identité est une réponse aux communautarismes et vise à préserver l'équilibre de notre Nation. L'immigration, l'intégration et l'identité nationale sont complémentaires. Elles sont même intimement liées. C'est parce que la France a une identité propre dont elle peut être fière qu'elle a les moyens d'intégrer des immigrés qui respectent nos valeurs et qu'elle peut organiser de façon sereine l'immigration. »

[Source : site du Ministère de l'immigration, de (...) et du codéveloppement]

La création de ce « grand ministère compétent à la fois pour l'immigration, l'intégration, l'identité nationale et le codéveloppement » était déjà, en soit, un retour vers les plus sombres années de notre pays. De nombreuses personnes s'étaient déjà élevées contre la juxtaposition des deux notions,

« identité nationale » et « immigration », pointant tout ce que véhicule de xénophobe une telle association.

Il peut en effet sembler étonnant, à l'aube du XXIème siècle, de voir réapparaître dans l'intitulé de l'un des principaux ministères de ce pays les vieux thèmes défraîchis de la droite maurrassienne, antidreyfusarde et Vichyste. Il peut sembler étonnant que le Ministre de l'immigration d'un Président de la République qui s'est auto-proclamé « le meilleur rempart contre le Front National » calque son programme sur des idées diffusées en France, dans un premier temps par le Club de l'Horloge et le Grece (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne), deux nauséabondes officines d'extrême droite, puis, par la suite, par ce même Front national... Aujourd'hui, cependant, un pas supplémentaire est franchi dans l'abjection.

On apprend en effet que pour la première fois, les ministres vont recevoir un bulletin de note trimestriel. Comme à l'école ! Ces prochaines semaines, François Fillon devrait ainsi recevoir individuellement chacun des membres de « son équipe » pour le leur remettre et le leur commenter.

Il est ajouté que « les critères d'évaluation seront propres à chacun des quinze ministres ».

Ainsi, Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration et de l'identité nationale, serait jugé à l'aune du nombre d'étrangers en situation irrégulière expulsés (et du nombre d'étrangers admis au titre de l'immigration de travail)...

Amnesty International s'inquiète assez légitimement du fait que cela entraîne des risques accrus pour les demandeurs d'asile... Il semble pourtant évident que le principal danger ne soit pas là...

En effet, indépendamment des objectifs chiffrés en matière de reconduite à la frontière fixés par le Président de la République (25 000 personnes pour 2007) qui érigent en priorité d'État une politique indigne d'un pays qui se prétend encore une démocratie ;

Indépendamment de la réalité de la politique menée au jour le jour que de telles priorités exigent des forces de l'ordre (rafles, convocations bidons des sans-papiers par les préfetures pour les placer en Centre de Rétenion et les expulser, ...) des administrations (délation exigée à la Poste, chez les inspecteurs du travail, les ANPE, ...) et des entreprises (banques, ...) ;

Indépendamment également des valeurs humaines fondamentales qui, de fait, sont par cette politique mises au rebus (droit de vivre en famille, asile politique, droit à la santé...) ;

le fait que le Ministre de l'Immigration, de l'identité nationale et du co-développement est jugé sur le nombre de personnes qu'il aura expulsées nous informe sur l'État Français, ou plutôt sur l'état de l'État français.

En effet, que penser d'un État pour lequel la chasse aux sans-papiers est devenu la priorité de l'une de ses institutions, laquelle ayant également pour fonction d'aider à la lutte contre la discrimination et à la mise en place d'instruments permettant aux migrants d'agir en faveur de leur pays d'origine ?

Que penser d'un État qui ne juge le Ministère ayant pour

mission de favoriser le développement des pays d'origine des migrants résidant sur son sol que sur le seul critère du nombre d'expulsion de sans-papiers ?

Que penser d'un État qui ne juge le ministère ayant pour but (et « *devoir envers l'étranger* ») de favoriser l'accès au logement, à l'éducation, à la formation et au travail, mais aussi de faciliter une meilleure intégration des non nationaux que sur le nombre de personnes raflées ?

Pour « *promouvoir notre identité, favoriser l'intégration et encourager le co-développement* », la multiplication des expulsions (et donc des contrôles au faciès et des rafles) est-elle le seul critère d'appréciation possible ?

Je ne prendrai même pas la peine de proposer un semblant de réponse à ces questions qui amènent des réponses évidentes, vous en conviendrez.

« *À la fois fermes et humains...* »

Certes, associer « *immigration* » et « *identité nationale* » dans un ministère n'a jamais eu de précédent dans notre République. Ce rapprochement a largement été dénoncé comme s'inscrivant dans la trame d'un discours stigmatisant l'immigration et dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, fondé sur la xénophobie et la peur de l'Autre.

Aujourd'hui, en plus de cet acte fondateur de la nouvelle présidence Sarkozy qui a été l'inscription de l'immigration comme l'un des principaux « *problèmes nationaux* », la logique du chiffre et la politique qu'elle implique au quotidien nous poussent tous à nous poser de vraies questions.

L'une d'elle, au-delà des réprobations stériles et les postures auto gratifiantes contre l'équipe gouvernementale mettant en œuvre ce programme délétère, et principalement le Président de l'État français, c'est de savoir comment arriver à gommer une trentaine d'année de légitimation du discours lepéniste, plusieurs siècles de racisme colonialiste et la passivité des citoyens entretenue par une bipolarisation politique stérile, l'enseignement d'une certaine fatalisme s'auto désignant comme seule analyse économique valide et le cirque nauséabond de médias aux abois, s'étant largement compromis depuis des décennies en s'associant (ou en appartenant) aux grands groupes industriels vendant de la mort et des parfums ?

Et en ce début d'année 2008, malheureusement, on ne peut que constater que la tâche est colossale...

Bonne année ?

[Source : B.G.]

RÉGULARISATIONS ?

Précisions...

Circulaire sur circulaire, Hortefeux ne sait comment se sortir de l'usine à gaz instaurée par l'amendement Lefebvre. Après la circulaire d'application publiée le 20 décembre, une deuxième circulaire aurait été diffusée le 7 janvier auprès des préfetures. Les "conditions" d'éventuelles régularisations sont précisées. En résumé, dans l'esprit de cette deuxième circulaire, il semble clair que c'est aux employeurs qu'est proposé de régulariser leurs employés sans-papiers, à la double condition que ceux-ci soient extrêmement qualifiés – et concernés par la "liste", par régions, contenue dans la première circulaire –, et qu'ils bénéficient d'un contrat à durée indéterminée. Seraient "exceptionnellement" admis les CDD de plus d'un an.

Ainsi, ce n'est pas aux sans-papiers, mais aux employeurs que s'adresse le dispositif Lefebvre, ainsi que ce dernier s'en vante. À regarder la liste des métiers concernés de près, il semble bien que cet amendement soit surtout destiné à faire parler, si l'on en juge par le fait que les métiers classiques des sans-papiers, dans la restauration, le bâtiment, la sécurité, l'industrie textile, ou les fonctions para-médicales, auront soigneusement été exclus par la circulaire Hortefeux.

La seule vertu de l'amendement Lefebvre serait en somme de constituer l'aveu qu'il n'y a pas de réelle politique de l'immigration en France, hormis la stimulation toujours plus intense de sentiments xénophobes au simple bénéfice de la surexploitation des travailleurs – avec et sans papiers.

Selon *Le Monde*, « un employeur de "bonne foi", ayant fait travailler un sans-papiers à son insu, pourra désormais se tourner vers la préfecture pour demander sa régularisation. Il devrait pouvoir compter sur la "bienveillance" des services préfectoraux ». Et cela en vertu d'une circulaire adressée aux Préfets le 7 janvier, et dont *Le Monde* aurait obtenu une copie.

« Selon la circulaire gouvernementale [voir page suivante], un étranger devra satisfaire à deux conditions pour prétendre à une régularisation par le travail », précise le quotidien du soir. « La première : disposer d'une qualification ou d'une expérience dans un des métiers de la liste des 30 professions ouvertes aux ressortissants des pays non membres de l'Union européenne ; ce métier devant connaître des difficultés de recrutement dans la région où le sans-papiers dépose sa demande. »

« La seconde condition pour prétendre à une régularisation par le travail est la nécessité d'apporter "la preuve d'un engagement ferme de l'employeur", c'est-à-dire une promesse d'embauche "sous contrat à durée indéterminée ou, à titre exceptionnel, à durée déterminée mais d'une durée supérieure à un an". »

« Seules les demandes remplissant ces conditions seront recevables, conclut la circulaire. »

L'auteur du fameux amendement voté en catimini entre deux articles de la loi Hortefeux, le député des Hauts-de-Seine considéré comme le "porte-flingue" de Sarkozy, Frédéric Lefebvre, apporte également des précisions : « La possibilité d'une régularisation est ainsi ouverte là où il y a un besoin économique, et que les compétences existent sur le terrain ». Il dit avoir voulu « privilégier le monde économique et non les associations ».

Dans cette circulaire, le ministre de l'Immigration écarte explicitement l'idée « d'engager une opération générale de régularisation ». Il souligne que « ce dispositif couvre par définition un nombre très limité de bénéficiaires ».

Il aurait obtenu que le ministre s'engage par écrit à ce que, après six mois d'application, le dispositif soit évalué, au regard des résultats obtenus dans la lutte contre le travail illégal.

[Source : *Le Monde*]

Circulaire sur les emplois ouverts aux immigrés

La plupart des appels que nous recevons au Quotidien des Sans-Papiers proviennent de personnes anxieuses de savoir si elles pourraient bénéficier des nouvelles possibilités de régularisation ouvertes par l'amendement Lefebvre, glissé à trois heures du matin dans la loi Hortefeux [voir QSP n°11]. Ne reculant devant aucune indignité le gouvernement aura osé publier une circulaire d'application de l'amendement Lefebvre qui, ainsi, que l'on pouvait s'y attendre, en fait une pure moquerie. Trente pages de listes de métiers équivalente à des offres d'emplois de l'ANPE, région par région. Des métiers très techniques – et super qualifiés, en vertu du principe de "l'émigration choisie". On cherche un géomètre en basse Normandie. Est-ce à dire que tous les géomètres du monde sont les bienvenus ? Bien sûr que non. Mais cela occupe une ligne de cette honteuse circulaire produite par le ministère du racisme. Raciste au point où il méprise ouvertement tous les étrangers qui attendent avec impatience de savoir à quelles conditions la République daignera entrouvrir ses frontières. Maintenant on le sait : en se moquant du monde. Après les convocations-pièges, voici venue la circulaire-piège. On ne peut que conseiller de consulter les services juridiques des associations anti-racistes – avant la moindre démarche. QSP

La circulaire d'application du volet économique de la loi sur l'immigration de juillet 2006, relançant l'immigration de travail, vient d'être envoyée, le 20 décembre, aux préfets. Comme le révèle le quotidien *Les Echos* du 28 et 29 décembre, ce texte d'une trentaine de pages détaille les conditions – différentes selon les origines géographiques des travailleurs étrangers – dans lesquelles les préfetures peuvent désormais délivrer des autorisations de travail, dans les bassins d'emploi en proie à des pénuries de main-d'œuvre, sans que soit opposée la situation de l'emploi en France. Les emplois « ouverts » sont précisés sur deux listes, publiées en annexes. Elles avaient été présentées le 8 novembre par le ministre de l'immigration, Brice Hortefeux.

Les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne, soumis à un régime « transitoire » sur le marché du travail, ont accès à une liste de 150 métiers, couvrant un large éventail de professions dont bon nombre exigent peu de qualification (laveur de vitres spécialisé, bûcheron, etc.).

Destinée aux ressortissants des pays tiers, la seconde liste est beaucoup plus restreinte, « en application du principe de préférence communautaire ». Elle ne répertorie qu'une trentaine de professions exigeant pour la plupart des diplômes de l'enseignement supérieur (cadre de l'audit, informaticien expert, chargé d'études techniques du bâtiment...). Cette liste restreinte pourra cependant, comme l'avait annoncé Brice Hortefeux, être complétée dans le cadre d'« accords bilatéraux de gestion concertée des flux migratoires ».

Seuls les Algériens et Tunisiens ne sont pas concernés par ces nouvelles dispositions. « Le droit au séjour des ressortissants de ces deux pays est régi par des accords bilatéraux spécifiques, explique-t-on au cabinet du ministre. Algériens et Tunisiens pourront parfaitement accéder aux emplois "ouverts" mais la situation de l'emploi pourra toujours leur être opposé. » Avec la Tunisie, la France a cependant engagé des discussions en vue d'un accord de gestion concertée des flux migratoires. Accord qui pourrait acter d'une liste de métiers ouverts aux Tunisiens.

[Source : *Le Monde*]

Le dispositif des « métiers en tension » est entré en vigueur

La circulaire sonnant le top départ de l'immigration économique vient d'être envoyée (le 20 décembre) : les préfetures sont désormais autorisées à délivrer des autorisations de travail aux étrangers exerçant des métiers rencontrant des difficultés de recrutement. Et cela, sans que l'employeur ait à justifier l'absence de candidature sur place. Mais il existe plusieurs conditions, différentes selon l'origine géographique du travailleur étranger : les emplois « ouverts » sont précisés sur deux listes distinctes, publiées en annexe après avoir été dévoilées cet automne.

Les ressortissants des pays de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) sont les plus avantagés : ils ont accès à une liste de 150 métiers, pour beaucoup peu qualifiés (cuisinier, serveur, ouvrier du béton, « agent d'entretien », etc.), qui représente, selon le document ministériel, « 40% du total des offres d'emploi enregistrées par l'ANPE en 2006 », soit près de 1,4 million de postes, et couvre « la presque totalité des domaines professionnels », soit 17 sur 22.

Pour les étrangers issus de pays tiers, c'est-à-dire hors Union européenne, la situation est sensiblement moins favorable. « En application du principe de préférence communautaire, la liste [qui leur est] ouverte est plus restreinte », peut-on lire dans la circulaire. Ils n'ont accès qu'à trente métiers très qualifiés. Et encore, seuls six valent pour l'ensemble des régions de France métropolitaine (cadre de l'audit et du contrôle comptable, informaticien d'étude, informaticien expert, chargé d'études techniques du bâtiment, chef de chantier du BTP et conducteur de travaux du BTP), les autres variant en fonction des besoins des bassins d'emploi. Au total, cela correspond à environ 152 000 offres enregistrées à l'ANPE en 2006, soit une part de 4% du marché du travail.

Le gouvernement réserve un sort particulier aux ressortissants de pays ayant signé des accords bilatéraux avec la France, comme c'est le cas du Sénégal, du Gabon et du Congo. Pour eux, des listes spécifiques « plus larges » peuvent être conclues. Ce dispositif labyrinthique vise à relancer l'immigration économique, dont Nicolas Sarkozy souhaite qu'elle représente 50% des entrées (contre 7% aujourd'hui). Reste à savoir combien de temps vont mettre les principaux intéressés – les étrangers et les employeurs – pour se l'approprier (la circulaire comporte pas moins de 33 pages).

[Source : *Les Échos*]

Appel à mobilisation

Jeudi 17 janvier à 9h30, au Tribunal administratif de Montpellier – où l'on débattera encore du droit d'asile pour des kurdes menacés d'expulsion en Turquie.

Il y a maintenant dix mois, 16 kurdes commençaient une grève de la faim pour obtenir leur régularisation. Au mois de septembre, après cinq mois de lutte, onze d'entre eux étaient régularisés. À l'issue de cette régularisation partielle, des obligations de quitter le territoire (OQTF) étaient prononcées par la Préfecture contre trois d'entre eux. Et deux autres des anciens grévistes de la faim n'obtenaient pas non plus de titre de séjour. Les OQTF ont été attaquées par un recours au Tribunal Administratif. Aura été déposé parallèlement un recours gracieux à la Préfecture. Le 17 janvier à 9h30, leurs recours pour casser l'expulsion vers la Turquie, seront jugés au Tribunal Administratif de Montpellier. Par ailleurs la Préfecture doit répondre d'ici le 26 janvier à leurs dépôts de recours gracieux.

C'est donc d'ici à fin janvier que va se jouer le sort de Mehmet, Ahmet et Ceyhan. Pour que l'État français ne puisse pas les expulser vers la Turquie où leur sécurité serait mise en danger, il est nécessaire que le maximum de forces se rassemblent pour organiser la mobilisation pour ces échéances à venir.

L'ensemble des organisations et individus soutenant les sans-papiers et attaché au droit d'asile sont appelées à se mobiliser en étant présents au Tribunal Administratif de Montpellier, jeudi 17 janvier à 9h30, et à se tenir prêt à une mobilisation forte vis à vis de la Préfecture au cas où ils seraient déboutés par le tribunal.

[Source : Comité de soutien aux kurdes ex-grévistes de la faim]

Les Sans-Papiers se révoltent, révoltons nous avec eux !

Depuis la mi-décembre les sans-papiers du centre de rétention du Mesnil-Amelot se révoltent contre la politique de chasse à l'étranger du tandem Sarkozy-Hortefeux, qui poursuit et accentue la politique de répression à l'égard des sans-papiers qui a lieu en France depuis plusieurs années.

Le mouvement a commencé par des cahiers de doléances, des refus d'entrer dans leurs chambres pour aujourd'hui avoir pris la forme d'une grève de la faim. La révolte s'est étendue ensuite au CRA (Centre de Rétention Administrative) de Vincennes.

Les sans-papiers ne demandent pas d'amélioration de leur condition de rétention ou des expulsions à visage humain car c'est chose impossible. Les centres de rétention sont et resteront des prisons qui ne disent pas leur nom et qui retiennent des personnes dont le seul tort est d'être étranger. Le droit fondamental de liberté de circulation n'est pas négociable.

La solidarité envers cette révolte a commencé à se manifester par des marches, des rassemblements. Les grévistes appellent aujourd'hui à une extension du mouvement dans les autres centres de rétention et à la solidarité.

La fédération SUD-étudiant soutient la lutte dans les centres de rétention et apporte sa solidarité à tous et toutes les retenu-e-s en grève de la faim. Elle appelle à se joindre à toutes les manifestations de soutien à ce mouvement de révolte.

La fédération exige, comme les révoltés de Vincennes et du Mesnil-Amelot, la fermeture des centres de rétention et la régularisation immédiate des tous et toutes les sans-papiers. La politique du chiffre, des rafles et des expulsions doit cesser dès maintenant !

[Source : Sud-étudiant]

CRA de Cornebarrieu : l'ultra sécurité au service de l'inhumanité

Le Centre de rétention administratif de Cornebarrieu a été bâti en bordure immédiate des pistes de l'aéroport international de Toulouse-Montaudou. Ce choix d'implantation obéit à des objectifs qui ne prêtent pas à confusion : mise à l'écart et efficacité de la mise en œuvre des expulsions. Cette situation est lourde de conséquences. Les avocats rechignent à venir visiter leurs clients et les familles et amis qui ne possèdent pas de véhicule sont parfois découragés devant le périple que représente le trajet jusqu'au CRA. Il faut prendre deux bus successifs et compter une bonne heure et quart pour arriver sur place en transport en commun. Celui qui a la chance de disposer d'un véhicule se retrouve lui dans l'embarras pour trouver le CRA qui n'est signalé par aucun panneau indicateur dans cette zone péri-urbaine.

Ouvert en 2006, le centre de Cornebarrieu, a été construit selon le dernier cri de l'ultrasécurité. Hauts murs d'enceintes surmontés de fils de fers barbelés double rangée de grillages équipés de câbles sensitifs (à 20m et 100m du bâtiment) ; vitres anti-chocs ; nombre très important de caméras balayant les moindres recoins.

Depuis l'ouverture du centre, les audiences du JLD sont tenues dans l'enceinte même du lieu de rétention. Cette délocalisation de la « justice » contrevient au principe de séparation et d'indépendance des espaces respectifs de la police et de la justice. Elle bafoue également le principe du caractère public de l'administration de la justice rendue en droit « *au nom du peuple français* ». Enfin il est également à noter que les audiences revêtent systématiquement un caractère collectif, le magistrat s'adressant à tout toutes les personnes simultanément. Pour marquer leur désaccord, avec cette organisation discutable, les avocats ont collectivement décidés de refuser de se rendre aux audiences

organisées dans l'enceinte du CRA. On comprend la légitime indignation des avocats, mais leur protestation n'enraye pas l'administration de cette indigne « justice », et elle a finalement pour effet, d'affaiblir les moyens de la défense des expulsables. Les avocats, s'ils refusent de plaider in situ, continuent toutefois, de défendre leurs clients en produisant des écritures envoyées par télécopie au greffe du JLD.

Un secteur famille existe au CRA de Cornebarrieu et les préfetures en use sans hésitation sans mesurer les drames que la triste situation d'enfermement et d'humiliation de parents et d'enfants peuvent entraîner sur les familles. La cour où peuvent s'amuser les enfants est doublement sécurisée ; de grandes plaques métalliques ont été posées afin d'éviter tout regard extérieur. Le spectacle de la honte peut se dérouler à huis clos.

CORNEBARRIEU

Un CRA sous tension

Entretien avec Lionel Claus, coordinateur toulousain de la Cimade, seule association habilitée pour intervenir à l'intérieur du centre de rétention de Cornebarrieu.

Suite aux mouvements de protestation des centres de Vincennes et de Mesnil-Amelot, quel est l'état d'esprit des sans-papiers retenus à Toulouse ?

« Ce qui s'est passé à Vincennes et à Mesnil-Amelot peut aussi arriver à Toulouse. Certes, ici les locaux sont conformes à la loi, et les policiers de la PAF chargés de la sécurité du centre ont un comportement correct. Tout est fait pour que cela ne dérape pas, mais ça pourrait démarrer à n'importe quel moment. Les gens sont informés de ce qui se passe par la télévision. Ils réagissent dans les mêmes termes que les personnes retenus dans les centres de Vincennes et Mesnil-Amelot en disant : "Nous sommes en France depuis de nombreuses années, nous travaillons et finalement nous sommes traités comme des indésirables". Pour le moment, il n'y a pas de tensions palpables, si ce n'est un sentiment d'abandon aggravé par les fêtes de fin d'année ».

Quel est votre souci principal ?

« Nous sommes alarmés par le fait

d'avoir des familles avec des enfants en bas âge dans le centre de rétention. Récemment, nous avons eu deux familles avec sept enfants en tout, dont un bambin de six mois. Je rappelle que ces lieux d'enfermement ne sont pas faits pour recevoir des enfants. Au moment de l'interpellation de l'une de ces familles, la Préfecture savait parfaitement que la maman avait de graves problèmes psychologiques. Mais, elle n'a pas hésité à la placer en rétention avec ses deux enfants. Et ce qui devait arrivé est arrivé ! Après quelques jours de placement, cette mère de famille s'en est prise violemment au personnel médical devant ses enfants. Suite à cela, elle a été internée en hôpital psychiatrique et ses enfants ont été placés. Cela montre une fois de plus le coût humain très lourd à payer pour ces familles ».

Quelle est votre demande la plus immédiate ?

« Nous voulons la fermeture immédiate du secteur réservé aux familles. Les enfants sont des victimes collatérales. Je suis moi-même père de famille et je vis cela très difficilement. Les fonctionnaires de police du centre de rétention le vivent aussi très mal. Je les vois souvent lever les yeux au ciel. Ils n'ont pas choisi ce métier pour garder des enfants ».

Que pensez-vous des manifestations organisées par les frères franciscains sur la place du Capitole ?

« Leur action est juste. Ils manifestent de manière calme et réfléchie. Ils sont dans leur champ d'action qui est d'être aux côtés des opprimés. À leur demande, nous allons informer avec eux, le public sur les conditions d'enfermement des sans-papiers à Toulouse. Nous sommes à la disposition du préfet pour organiser une visite conjointe du centre de rétention, et avoir une réflexion tripartite sur le centre de rétention et notamment le secteur réservé aux familles ». [Source: Libé Toulouse]

Les sans-papiers en France, comment mieux les soutenir ?

Tout le monde va aux centres de rétention, à chaque fois qu'un sans-papiers est transféré en centre de rétention.

c'est moi qui l'ai écrit
[Source : Joseph, 9 ans]

DE NOTRE CORRESPONDANTE

Un cercle de silence inouï

Pour dénoncer le centre de rétention de Cornebarrieu, les Franciscains se mobilisent...

Depuis le mois d'octobre, chaque dernier mardi du mois, lorsque l'horloge de la mairie sonne 18h30, les passants attardés sur la place du Capitole assistent à un « spectacle atypique ». Un cercle d'hommes et de femmes se forme en silence. Autour d'eux : des panneaux sur lesquels figurent des photos du Centre de rétention de Cornebarrieu. Les tracts distribués aux passants intrigués informent que ce rassemblement est à l'initiative de frères franciscains. Il s'agit d'informer et « dénoncer l'enfermement par le gouvernement dans des centres de rétention des personnes étrangères en situation irrégulière ». Le tract précise : « Comme frères de saint François d'Assise et au nom de l'Évangile, nous ne pouvons laisser faire cela. Par ce geste nous voulons apporter notre contribution au travail mené, sur le terrain et auprès des décideurs publics, par différentes associations dont nous saluons les actions. »

« Nous dénonçons d'une part l'enfermement de personnes dont le seul crime est d'être entré en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie. D'autre part, nous tenons à manifester notre inquiétude devant les conditions de détention elles-mêmes. »

Afin, d'en savoir plus, nous avons pris rendez avec l'un des initiateurs des cercles de silence. Frère Alain a la silhouette filiforme d'un Cousteau barbu et élancé. Il rit volontiers quand il s'entend dire « nous nous sommes "hâtés" pour venir ». Et de nous surprendre à son tour en posant la première question : « êtes-vous SDF ? ». (Il est vrai, JL fait un peu gueule cassée...). Quel diabolin lui avait soufflé cette question prenant de cours l'interviewer interviewé...

Le nom de **Quotidien des Sans-Papiers** fit résonner encore son rire : « s'agit-il d'un papier qui parle du quoti-

dien des sans-papiers ou d'un quotidien quotidien ? » Bonne question. Nous, nous l'interrogeons sur la genèse de l'initiative franciscaine.

« Les uns et les autres avons été en rapport avec des expulsés et des expulsables. Des religieux comme nous collaborent à éveiller... car il y a des gens qui ont une conscience mais qui ne savent pas quoi faire. Nous ne savions pas que cela aurait un écho médiatique. Si ça éveille des plus de gens, c'est bien. Nous visons à accroître le nombre de gens décidés à faire quelque chose.

« Dans un monde où il y a beaucoup de bavardage, un cercle silencieux, ça impressionne. Les gens passent et se demandent ce qu'il se passe. Nous avons des panneaux et des tracts contre l'enfermement et contre la façon de gérer l'enfermement, ce qui représente deux choses bien différentes. »

« Nous cherchons à toucher la conscience des gens. Nous prions à l'intérieur du cercle, nous essayons que des gens entrent dans le cercle et participent. Et rien d'autre. »

« Nous sommes heureux que le retentissement ne se limite pas seulement aux quelques gens qui traversent la place du Capitole. Nos panneaux présentent des photos du site de Cornebarrieu. Elles sont très impressionnantes. Le centre de Cornebarrieu est absent de l'esprit du centre toulousain. Il faut vraiment savoir que ça existe, Cornebarrieu ! »

« L'initiative a commencé en octobre. Cela ne veut pas dire que ce soit la seule chose que nous fassions. Chaque Frère fait selon ses qualités, ses disponibilités. À travers la France, il y en a des tas qui font d'autres choses. Comme Chrétiens, comme religieux, nous entendons inviter à ce que l'humanité ne soit pas attaquée. En collaborant à la politique d'enfermement, quelque chose de notre propre humanité se détruit. »

Quand on lui demande s'il faut le considérer comme un gauchiste de l'Eglise, Frère Alain évoque une nébuleuse franciscaine et nous relate ses actions au sein des "BPI" – Brigades de Paix Internationales. Nous repartirons avec un livre témoignage sur l'action non-violente. « La prochaine fois, revenez manger ! » conclut Frère Alain.

QSP

Oppositions des Eglises aux politiques migratoires européennes

Les Églises européennes protestantes anglicanes et orthodoxes, ont exprimé leur inquiétude et leur désapprobation morale concernant l'utilisation croissante par de nombreux pays européens de rétention administrative des migrants en attente d'une procédure de renvoi et concernant la proposition d'interdiction de réadmission pouvant aller jusqu'à cinq ans après un renvoi. La Conférence des Eglises européennes qui s'est réunie à Vienne du 14 au 17 novembre 2007 a affirmé être « profondément préoccupées » par le fait que les États membres de l'UE « pourraient incarcérer des personnes pendant une période pouvant aller jusqu'à dix-huit mois en se fondant sur une décision qui n'est qu'administrative. Une norme communautaire de ce genre est inacceptable ». Elles exhortent le Parlement européen et les États membres de l'Union européenne à « effacer de la législation de l'Union européenne les dispositions interdisant la réadmission et à limiter plutôt qu'étendre l'utilisation de la rétention dans le cadre de procédures de renvoi ».

Extraits de la Déclaration publique rédigée à l'issue de la Conférence des Églises européennes réunie à Vienne du 14 au 17 novembre 2007 :

« Les Églises d'Europe sont préoccupées par l'utilisation croissante par de nombreux pays européens de la rétention administrative des migrants en attente d'une procédure de renvoi. [...] »

Le Comité central de la Conférence des Églises européennes a pris note de l'état des négociations concernant la « Directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » de l'Union européenne, qui devra être acceptée par le Conseil des ministres de l'UE et le Parlement européen. [...] la Conférence des Églises européennes est très préoccupée par deux dispositions du texte actuel du Parlement européen.

« Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les États membres pourraient interner des personnes pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois en se fondant sur une décision qui n'est qu'administrative. Une norme communautaire de ce genre est inacceptable. Nous pensons par ailleurs que les critères d'extension d'une période de rétention, comme un retard dans l'obtention des documents nécessaires de la part des pays tiers, peuvent ouvrir la voie à des pratiques abusives au niveau des États membres. »

« Bien que les États européens invoquent souvent le fait que la rétention soit le seul moyen de garantir une politique de renvoi efficace, des rapports indiquent que des périodes de rétention plus longues n'entraînent pas directement de renvois plus efficaces. Elles sont donc inutiles et inhumaines. La rétention prolongée de personnes, trop souvent dans des conditions épouvantables, ne devrait jamais être autorisée par le droit communautaire européen. »

« La rétention n'est pas une solution : elle coûte cher et il existe d'autres méthodes, plus économiques. Pour les personnes qui n'ont pas été reconnues coupables d'avoir commis un crime par un tribunal, la rétention est une sanction trop extrême, qui viole un des droits fondamentaux de la personne protégés par le droit international – le droit à la liberté. Comme il est mentionné dans l'Amendement de compromis 35 du Parlement européen, il ne faut avoir recours à la rétention en attente d'un renvoi que pendant la période d'organisation du renvoi. »

« Si cette organisation ne se fait pas avec zèle et promptitude, la rétention ne saurait être acceptable et peut être jugée disproportionnée et en non-conformité avec l'Article 5 de la Convention européenne des droits de l'homme. »

« La Conférence des Églises européennes partage les préoccupations exprimées par la Commission des Églises auprès des Migrants en Europe (CEME) et d'autres organisations chrétiennes à diverses occasions ces dernières années quant au fait que la directive provisoire prévoit une interdiction de réadmission de cinq ans après le renvoi. Une interdiction de réadmission constitue une double peine et cinq ans est une période bien trop longue. Elle peut par ailleurs avoir de lourdes consé-

quences sur le principe de non-refoulement, tel qu'il est garanti par la Convention de 1951, relative au statut des réfugiés. La situation des rapatriés peut en effet changer une fois qu'ils ont été renvoyés et ils peuvent remplir les critères pour obtenir le statut de réfugiés. Dans ce cas, l'interdiction de réadmission peut être contraire au principe de non-refoulement. Une interdiction générale pour 27 États membres de l'UE, voire plus, s'étendant éventuellement aux autres États partis à l'Accord de Schengen, comme la Norvège et la Suisse, exclut toute possibilité de trouver refuge, en particulier si elle est imposée pour une si longue période, sans prendre en considération la possibilité que la personne retourne dans un contexte instable qui pourrait empirer. Certaines personnes se sentiraient probablement obligées de s'adresser à des passeurs si elles sont désespérées et exclues de toute entrée légale. Ainsi est-il probable que l'instrument de l'interdiction de réadmission crée une augmentation des migrations irrégulières, le passage de clandestins et le risque de trafic d'êtres humains. »

« En outre, les liens familiaux dans les États membres de l'UE doivent être pris en compte. Il va de soi que pour des membres dépendants de la famille et pour les mineurs, une interdiction de réadmission est inappropriée. Par exemple, un migrant de 15 ou 16 ans ayant été renvoyé avec la famille serait privé de formation et de la possibilité d'une bourse d'études qu'il ou elle aurait pu obtenir grâce aux compétences linguistiques acquises préalablement dans un État membre de l'UE. »

Le troisième Rassemblement Œcuménique Européen qui s'est tenu à Sibiu, en Roumanie, du 4 au 9 septembre 2007 a appelé les États européens à « mettre fin à la détention administrative injustifiable des migrants » et à faire tous les efforts « pour obtenir une immigration légale ».

La Conférence des Églises européennes exhorte le Parlement européen et les États membres de l'Union Européenne à effacer de la législation de l'Union Européenne les dispositions interdisant la réadmission et à limiter plutôt qu'étendre l'utilisation de la rétention dans le cadre de procédures de renvoi.

[Comité central de la Conférence des Églises européennes]

NANTES

Cueillie aux urgences

La semaine dernière, le CHU a remis une patiente à la police qui cherchait à l'expulser du territoire : une femme sans-papiers a été cueillie par la police de l'air et des frontières aux urgences d'un hôpital pour être immédiatement expulsée. Cette ignominie a eu lieu au CHU de Nantes, dans la nuit de jeudi à vendredi, fin décembre.

Nicole Masese, jeune Congolaise, et son fils de six ans, étaient assignés à résidence dans un hôtel quand ils ont appris leur expulsion pour le lendemain. Panique, malaise, les pompiers emmènent la jeune maman en grande détresse aux urgences. Mais la loi, c'est la loi, et, dans certains cas, elle s'applique sans faiblir et sans délai : à la demande des policiers, le CHU de Nantes leur a remis la patiente « rétablie ». L'enfant récupéré chez une amie, les quelques affaires à l'hôtel, direction l'aéroport pour un vol vers les Pays-Bas où la jeune femme avait déposé, avant son séjour en France, une demande d'asile.

Pour se justifier, la police dit que cette femme était consentante et qu'elle n'a opposé aucune résistance. C'est sans doute vrai. Les militants qui l'ont approchée parlent tous d'une femme traquée, épuisée, à bout de souffle, isolée... et terrorisée à l'idée de se retrouver aux Pays-Bas, entre les mains du réseau de prostitution qu'elle disait avoir réussi à fuir.

Une fois sur place, Nicole Masese a passé un coup de fil à une amie : elle ne savait pas où aller, n'avait aucun argent, était perdue. Depuis, aucune nouvelle. La presse locale dit l'embaras de la préfecture et de la direction du CHU face à cette collusion contre nature. Mais en page 6 de la circulaire du 21 février 2006 signée par les ministres de l'Intérieur et de la Justice, on trouve l'explication d'une telle attitude : évoquant les endroits où l'arrestation des sans-papiers est légale, il y est précisé que c'est le cas des halls d'accueil et des salles d'attente des hôpitaux, puisqu'il s'agit d'espaces publics. Le texte laissait entendre que c'était aussi le cas du bloc opératoire. Oseront-ils ?

[Source : L'Humanité]

PARIS

Comment M. Badikadila a été expulsé...

Au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, M. Badikadila était en grève de la faim depuis dix jours. Samedi matin, il est transféré à l'aéroport de Roissy : son expulsion pour Kinshasa est imminente.

Dans le hall de l'aéroport un groupe RESF distribue une information aux passagers sur la situation de ce père de 5 enfants scolarisés en France.

Les réactions sont multiples : surprise, inquiétude, malaise ? Un passager s'indigne ; il a déjà vécu cette situation en avion avec ses jeunes enfants et a été témoin de brutalité policière. D'autres expriment aussi leur incompréhension et leur révolte devant des pratiques contraires au respect des droits de l'homme. Une passagère communique son numéro de portable et va nous tenir informés.

L'embarquement terminé, elle nous avertit que le bus de transfert a été bloqué, que les passagers se sont vus remettre par la police un tract de mise en garde sur les peines encourues en cas de protestation.

Dans l'avion, alors que Monsieur Badikadila hurle et proteste, une partie des passagers reste debout en signe de solidarité. Une passagère demande à parler au commandant de bord et à M. Badikadila. Le commandant de bord hésite. Il signifie alors aux protestataires qu'ils n'ont qu'à débarquer s'ils ne sont pas d'accord !

Au sol, un couple d'usagers se rend au guichet d'Air France, demande à rencontrer un responsable pour exprimer son indignation à la compagnie. Comment peut-elle accepter de transporter des passagers sous la contrainte et placer ses clients dans une situation d'otages ? Devant le refus du responsable de venir lui parler, l'homme déchire sa carte d'abonné devant les hôtesses ébahies et exige, sans succès, le cahier de réclamations. Après une heure d'attente, nous apprendrons que l'avion a fini par décoller.

M. Badikadila était en France depuis onze ans, il travaillait comme aide-soignant à l'hôpital (emploi faisant partie des secteurs définis par le ministère comme critère de régularisation), il avait un logement, mais tout cela n'a aucune valeur à côté du petit « un de plus », dans les résultats que pourra arborer le gouvernement en gage de son efficacité.

[Source : RESF 77]

Dix réponses à dix idées fausses sur la directive "retour"

Le projet de directive européenne sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères est souvent présenté comme porteur d'avancées dans quelques domaines. Certains pensent qu'il vaut mieux adopter ce texte plutôt que le rejeter et perdre ainsi le bénéfice de ces avancées.

Telle n'est pas la position de la Cimade car, derrière les apparences, le projet de directive ne prévoit en fait que très peu d'améliorations réelles. Et celles-ci ne sauraient compenser la dérive répressive dont le texte est porteur.

1- « *La directive interdit les expulsions collectives.* »

Oui, sauf que les expulsions collectives sont déjà interdites par l'article 4 du protocole 4 de la Convention européenne des droits de l'Homme et que cela n'a pas empêché les expulsions collectives d'Italie vers la Libye en 2004, la mise en place des charters communautaires depuis la décision du Conseil du 29 avril 2004 ainsi que le renvoi de centaines de ressortissants roumains et bulgares de France en 2005 et 2006 par charter. Cela ne change donc rien d'introduire cette interdiction dans une directive européenne. Les États membres y sont déjà soumis. Pour les empêcher, il faudrait préciser la définition de l'expulsion collective telle que ceci a été commencé par la Cour européenne des droits de l'homme (Arrêt Conka). Sur ce point, la proposition de la commission des Libertés ne change rien.

2- « *La directive rappelle le principe du non-refoulement.* »

Dans la même logique, le rappel du principe de non refoulement est inutile : les États membres sont liés par la Convention des Nations unies relative aux réfugiés de 1951 qui prévoit le non refoulement. Si les États ne respectent pas ce principe, son rappel

dans une directive ne changera rien. 3- « *La directive prévoit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte à tous les stades de la procédure.* »

C'est encore la même chose pour l'intérêt supérieur de l'enfant : ce principe prévu par la Convention internationale sur les droits de l'enfant est un principe qui s'impose aux États en dehors de tout texte européen. Il n'y a pas besoin que la directive rappelle qu'il doit être applicable à tous les stades de la procédure : cela ne revient qu'à affaiblir ce principe fondamental du droit international. Cela ne peut être considéré comme une victoire.

4- « *Contrairement au projet initial, la directive soumise au vote interdit l'expulsion vers des pays autres que le pays d'origine de la personne, ou un pays par lequel il est passé sous réserve qu'il ait des liens solidement établis dans ce pays.* »

Le renvoi dans les États tiers est toujours conditionné à l'acceptation par ces États des personnes renvoyées. Ainsi, même si la disposition initiale prévue par la Commission était restée, elle aurait été conditionnée par les accords de réadmission passés par les États de l'Union européenne et les États de renvoi. Ce n'est donc pas une victoire d'affirmer que ce renvoi ne peut plus maintenant être fait qu'à destination des États dans lesquels le ressortissant de pays tiers « *a des liens solidement établis* » puisque d'une part on ne sait pas ce que signifie « *liens solidement établis* », et d'autre part, selon les accords de réadmission, les États pourront renvoyer des personnes dans les pays de transit.

5- « *La directive donne la priorité au retour volontaire avec un délai de quatre semaines.* »

Il ne faut pas confondre la période laissée aux ressortissants de pays tiers pour organiser leur retour pendant un délai de quatre semaines avec la notion de retour volontaire qui repose sur des critères de liberté de choix. Ainsi l'argument selon lequel le retour volontaire est une priorité est faux : la directive ne parle que de retour forcé et il n'existe aucun texte sur le retour volontaire. Enfin, il ne

s'agit pas de retour volontaire mais de retour obligé.

6- « *L'interdiction de réadmission prévue par la directive n'est pas systématique et est révisable.* »

L'interdiction de réadmission existe même si elle n'est pas obligatoire. Il est évident que les États vont l'utiliser. Ils estiment même que c'est la valeur ajoutée de la directive... Or cette « *interdiction de réadmission* », qui est en réalité une interdiction du territoire européen, est une double peine qui s'applique à des ressortissants de pays tiers qui n'ont même pas été condamnés.

7- « *Une définition précise du risque de fuite est introduite pour éviter tout abus de cette notion permettant le placement en rétention.* »

Rien n'est dit sur le fait que la directive prévoit que la rétention peut être opposable à toute personne qui « *fait ou fera* » l'objet d'une mesure d'éloignement.

8- « *La directive prévoit des voies de recours contre le placement en rétention, un juge doit être saisi dans les 48 heures qui suivent le placement en rétention, puis une fois par mois.* »

Les voies de recours prévues sont loin d'être suffisantes : le recours contre la rétention n'intervient qu'une fois par mois. La définition de la rétention est telle que quoi qu'il en soit, le juge pourra prolonger systématiquement la rétention (sur la base, par exemple de la non délivrance d'un laissez-passer consulaire, ce qui est extrêmement fréquent).

9- « *Les ONG auront accès librement aux centres de rétention.* »

Le texte (commission Libertés du 12 septembre) ne prévoit pas que les ONG aient accès « *librement* » aux centres de rétention, il énonce que les États « *prévoient de donner accès* », ce qui est fort différent : l'accès est donc conditionné au bon vouloir des États.

10- « *Dans certains États membres, la rétention peut être illimitée. La restriction à un maximum de dix-huit mois est donc un progrès dans ces pays.* »

Même dans les pays où une rétention illimitée est théoriquement possible, la pratique limite la durée effective de la rétention à environ dix-huit mois. La directive n'améliorera donc pas la situation des personnes dans ces pays.

En outre, un alignement sur la limite la plus basse ne saurait être considérée comme une avancée, d'autant que les États qui ont des législations plus protectrices des personnes tireront argument de la directive pour s'aligner sur la durée prévue par cette dernière.

Au final, les seuls points que nous relevons comme positifs sont :

- a. La protection absolue contre le renvoi des mineurs isolés ;
- b. La protection des personnes malades.

Malheureusement, ces deux points ne permettent pas de pencher en faveur de l'adoption du texte. De plus, comment accepter que les 18 mois de rétention, plus l'interdiction de réadmission, plus la rétention des mineurs puisse être considérés comme un « respect de la dignité humaine » ?

[Source : Cimade]

Toute honte bue ?

Le débat au parlement européen sur la « directive de la honte » qui prévoit l'allongement de la durée de rétention des étrangers « illégaux » de 32 jours en France à 18 mois est reporté au mois de mai. Ce délai doit permettre d'amplifier la campagne contre cette indigne proposition.

Voici, l'analyse de rapport des forces en présence et de l'état de cette campagne produite par des militants nantais.

« La campagne contre le projet de la directive européenne sur la détention et l'éloignement des étrangers qui vise à "harmoniser" les pratiques au sein de l'Union européenne et la pétition lancée par la Cimade le 7 novembre dernier, sous le titre : "Non à la directive de la honte", pourtant largement diffusée, n'a encore recueilli qu'un faible écho.

Était-ce sur le fond ou était-ce sur la forme ?

Bien sûr, on pourra s'étonner d'un appel aujourd'hui contre une directive de la honte, demain contre un règlement de cauchemard, un décret de chagrin, et pourquoi pas une circulaire de la déréluction ? Le choc des mots...

Mais si demain, il apparaissait qu'une majorité de parlementaires en Europe vote ce projet de texte devons nous

nous résoudre à vivre sous l'emprise de cette directive de la honte bue ?

Le rapport des forces, disent les personnes les plus susceptibles de combattre ce texte, est défavorable. Ce qui les contraint à envisager de batailler contre les aspects les plus choquants, en espérant amender ce projet (durée de rétention pouvant atteindre 18 mois et interdiction du territoire européen pour 5 ans !)

D'autres, comme la Cimade, en éclaircisseur, appellent clairement au rejet ou à l'abandon du texte. « *Il est tout à fait possible* », écrivait Laurent Giovannoni, secrétaire général de la Cimade, le 6 décembre, « *d'obtenir le rejet ou l'abandon de ce projet de directive, cela ne dépend que de nous et de notre capacité à nous mobiliser* ».

Ce qui signifie que seule une pression de très grande ampleur et une mobilisation exceptionnelle pourra donner aux parlementaires que nous connaissons les moyens de peser :

En France et en Europe, des centaines d'associations soutiennent la pétition !

19 654 signatures à ce jour...

Alors, réveillez-vous ! Interpelez les députés européens !

Appel aux parlementaires européens à signer et faire signer sur <http://www.directivedelahonte.org/>
NON À LA DIRECTIVE DE LA HONTE !

Malaise dans la civilisation

Au nom de la "politique de civilisation", Nicolas Sarkozy veut créer un défenseur des droits fondamentaux

Lors de sa conférence de presse du 8 janvier, Sarkozy a exprimé l'intention de créer un Défenseur des droits fondamentaux.

Une telle intention est suspecte de la part d'un homme qui, en octobre 2002, n'hésitait à utiliser l'expression "droits-de-l'homnistes" pour railler les associations opposées à son projet de loi sur la sécurité intérieure. Ne s'agit-il pas d'un leurre permettant de se débarrasser de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil), commission boiteuse dont les pouvoirs ont été sérieusement entamés en 2004, mais dont l'existence peut contrarier l'adoption de ses projets sécuritaires, comme on a pu le constater avec les péripéties du fichier Eloi ? [Source LDH Toulon]

Appel aux parlementaires européens

Au mois de janvier 2008, un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement européen.

Depuis 1990, la politique européenne conduite par les gouvernements en matière d'immigration et d'asile s'est traduite par une réduction continue des garanties et des protections fondamentales des personnes. L'Europe se transforme en une forteresse cadencée et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers.

Le projet de directive, s'il était adopté, constituerait une nouvelle régression.

En prévoyant une rétention pouvant atteindre dix-huit mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe, il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes.

En instaurant une interdiction pour cinq ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, ce projet de directive stigmatise les sans-papiers et les transforme en délinquants à exclure.

Le projet de directive qui sera présenté au Parlement est le premier dans ce domaine qui fasse l'objet d'une procédure de co-décision avec le Conseil des ministres. Le Parlement a donc enfin la possibilité de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen et qui lui donnent sens.

Les parlementaires européens ont aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux et indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé.

Nous appelons les parlementaires européens à prendre leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

Extension de l'espace Schengen

Le 21 décembre, l'espace Schengen s'est élargi à l'Est, en intégrant l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et l'Hongrie. Pays qui entrent dans l'espace de la libre circulation à la condition de garder la frontière orientale. Ce sont ces pays-ci en fait qui sépare l'Union européenne de la Biélorussie et de l'Ukraine, d'où ils transitent vers l'Europe des milliers des ressortissants des ex-républiques soviétiques, de l'Asie et du Proche-Orient et même d'Afrique.

Les 97,8 km de la frontière entre la Slovaquie et l'Ukraine ont été transformés en mur virtuel. 250 caméras installées en terrain plat le long de la frontière : un signal se déclenche en cas de franchissement et une fois le point de passage localisé sur écran, une patrouille équipée de Gps part sur les lieux avec des chiens. Le système, coûté 50 millions d'euros et financé par l'Ue, compte aussi sur de détecteurs de chaleur ou de mouvement, infra-rouge, rayon X ou ondes magnétiques.

Ces dernières années le flux n'a cessé d'augmenter. 25 539 migrants ont été interpellés sur cette frontière en 2004 et 32 756 en 2005. Une fois appréhendés, ils sont renvoyés en Ukraine. Human Rights Watch a dénoncé à plusieurs reprises les accords de réadmission entre les pays de l'Europe de l'Est et l'Ukraine, se déclarant particulièrement préoccupé pour les réfugiés de la Tchétchénie et de l'Ouzbékistan rapatriés depuis l'Ukraine.

Même un récent rapport publié par Jesuit Refugee Service dénonce les conditions de détention dans les camps des dix nouveaux États membres de l'UE. Bruxelles connaît ces rapports, mais a déjà signé un accord de réadmission avec Kiev, le 18 juin 2007, qui devrait entrer en vigueur très bientôt.

[Fortress Europe]

Accord italo-lybien pour la chasse aux migrants

Le 29 décembre, l'Italie et la Libye ont signé un accord bilatéral en vue d'organiser des patrouilles conjointes de surveillance des côtes libyennes.

Les navires italiens patrouilleront dans les eaux libyennes, avec des équipages mixtes, et tous les migrants interceptés seront débarqués en Libye, avant d'être déportés. L'accord prévoit aussi la fourniture, financée par l'Union européenne, d'un système de contrôle des frontières terrestres et maritimes libyennes. Amnesty International avait déjà demandé à l'UE de cesser ce type de coopération avec ce pays qui ne fournit aucune garantie de respect des droits des migrants.

Des cas de torture et de violences libyennes à l'encontre des migrants ont été dénoncées par Human Rights Watch, Afvic, et Fortress Europe [voir QSP n°18]. Chaque année, des dizaines de milliers de migrants sont arrêtés et déportés dans la Grande Jamahiriyya, y compris des femmes et des enfants, migrants économiques comme réfugiés politiques. Arrêtés lors de rafles de la police et détenus sans jugement, pendant des mois, voire des années, dans des conditions dégradantes, pour enfin être renvoyés dans leur pays, où pire, abandonnés au milieu du désert, le long de la frontière libyenne avec le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte.

[Source : Fortress Europe]

Londres régularise 200 000 sans-papiers

Le gouvernement britannique a décidé de régulariser la situation de 200 000 sans-papiers arrivés en Grande-Bretagne avant 2004 et qui ont déposé notamment des demandes d'asile restées sans réponse de l'administration jusqu'à ce jour.

Cette décision couvre la période allant de 1994 à 2004 qui concernerait 500 000 étrangers. Le gouvernement britannique s'est donné jusqu'à 2011 pour régler tous les cas en suspens.

Cette vague de régularisations traduit la volonté du gouvernement britannique de liquider ces 500 000 dossiers en souffrance et répond, en même temps, à la demande de la fédération des industriels anglais qui avaient soutenu que la délivrance des permis de résidence, avec le droit de travailler aux sans papiers dynamiserait l'économie [ainsi que le rappelle, pour la France, le rapport Attali] et éviterait les dépenses jugées exorbitantes liées aux expulsions.

Les expulsions ne sont pas pour autant gelées d'après Lin Homer, la directrice de la nouvelle agence en charge de l'immigration, qui face aux députés, avait déclaré que sur les 120 000 autres dossiers en cours de traitement, 52 000 personnes ont été expulsées.

[Source : Afriq'Echo Magazine]

UTILE [VOIR AUSSI QSP N°18]

N°s de téléphone des centres de rétention :

- Centre de rétention de Vincennes : Direction : 01 43 53 79 00 et Cabines : 01 48 93 69 47 - 01 48 93 91 12 - 01 48 93 96 62
- Centre de rétention du Mesnil-Amelot : Direction 01 48 16 20 00 et Cabines 01 49 47 02 46/47/48 - 01 49 47 02 84 - 01 49 47 02 40/50 Cimade Mesnil-Amelot : 0148161379
- Centre de rétention de Cergy : Direction 01 34 43 17 17
- Centre de rétention de Créteil : Direction : 01 48 52 95 17 et Cabine : 01 48 92 73 06
- Centre de rétention de Bobigny : Direction : 01 40 60 20 67 et Cabines : 01 48 95 86 86/87 86 - 01 48 96 08 54
- Centre de Rétention de Choisy : Direction : 01 48 52 95 17 et Cabines : 01 48 92 73 06 - 01489015 53
- Centre de rétention de Versailles : 01 39 24 71 13

[Source : Sierra Maestra]

L'agence de la honte

L'Union européenne a placé la lutte contre l'immigration illégale au premier rang de ses priorités. Elle tente aujourd'hui de garder à distance les indésirables en « externalisant » le contrôle de l'immigration au moyen d'accords avec les pays d'origine ou de transit. Pour mener sa basse politique, l'Union européenne s'est dotée d'une agence de surveillance de ses frontières extérieures, baptisée Frontex.

La création de Frontex remonte à 2004. Un an plus tard l'agence était opérationnelle. Son siège était fixé à Varsovie et un directeur de était nommé. Il s'agit du Général de brigade finlandais Ilkka Laitinen. Mais les activités de Frontex ont véritablement commencé seulement en mai 2006, lorsque l'Espagne a demandé l'assistance de l'agence pour faire face aux *pateras* débarquant au large des Canaries. Depuis, Frontex a participé à des opérations d'interception et d'identification d'envergure au large de Malte et de l'Italie, du Sénégal de la Mauritanie et du Portugal. L'accord italo-lybien du 29 décembre 2007 étend les activités de l'agence aux eaux territoriales libyennes. Les eaux grecques sont visées à l'avenir mois. L'opération HERA I, de juillet à octobre 2006, avaient consisté à envoyer des « experts » assistant les autorités espagnoles dans l'identification des migrants débarquant. HERA II relevait plus de la coordination de « patrouilles mixtes » (impliquant le Sénégal, l'Espagne, le Portugal, l'Italie) où des règles d'interception ont émergé de facto en accord avec les gouvernements sénégalais et mauritanien : interception de tout navire cherchant à quitter le territoire de ces États. Lorsque l'interception se déroule dans leurs eaux territoriales, les navires sont reconduits sur leurs côtes, sinon, ils sont escortés jusqu'aux Canaries par les patrouilles Frontex. HERA III combine expertises et coopération technique. La France, Espagne, Italie et

Luxembourg participent en fournissant des moyens navals et aériens. Depuis plusieurs mois, des batailles diplomatiques se déroulent entre les États de l'Ouest africains et l'Espagne pour la récupération de navires à la dérive sur lesquels des centaines de personnes venant d'Afrique, d'Asie et d'Europe centrale tentent le passage vers les Canaries montrent dans quelle dimension s'inscrit les opérations de Frontex. En février 2006, l'Espagne avait déjà « soudoyé » la Mauritanie pour qu'elle récupère des migrants asiatiques sur son sol et organise leur rapatriement, à partir de camps financés par l'Espagne en territoire mauritanien. Parmi eux, des Afghans, Pakistanais, Cachemiris... Les vingt deux opérations conjointes menées par Frontex en 2007 ont aboutit à appréhender 19 295 personnes. 11 476 d'entre elles ont été interceptées en mer, 4 522 aux frontières terrestres et 3 297 dans les aéroports. En 2006, à la suite de patrouilles de Frontex, 32 016 migrants avaient été arrêtés.

Frontex patrouille maintenant dans la plupart des frontières aériennes, navales et terrestres de l'Union Européenne. Frontex affectionne la mythologie, comme en témoigne le noms de ses missions. Dans le détroit de Sicile, elles ont été baptisée Nautilus ; Héra, au large des Canaries ; Indalo dans le détroit de Gibraltar ; et Poséidon dans la mer Égée. La liste complète de ces missions est consultable dans le document officiel de Frontex, mis en ligne par Fortress Europe. Il y a eu la mission Minerve, dans les ports andalous ; Hermes, entre la Sardaigne et les Baléares, en proximité des eaux algériennes ; Zeus, dans les ports allemands ; Fifa, en Allemagne, durant la Coupe du monde 2006 ; Niris, entre l'Allemagne et les Pays scandinaves, contre l'immigration chinoise ; puis Ariane, entre l'Allemagne et la Pologne ; Gordius, en Roumanie, en Slovaquie et en Hongrie ; Héraclès, en Hongrie ; Kras et Drive In, en Slovaquie ; Ursus, en Roumanie, Slovaquie, Hongrie et Pologne. Et pour la Coupe d'Europe 2008 en Autriche et en Suisse, Frontex est déjà en train de préparer une mission

qui s'appellera Euro Cup 2008. Sans oublier les nombreuses opérations Frontex dans les aéroports de toute l'Europe, comme Amazon, Agelaus, Hydra, Extended Family, Long Stop, Argonautes. Et sans parler des programmes de formation, allant de la détection des voitures volées à la formation pour les maîtres-chien. Gageons que Frontex va accroître l'efficacité de ses basses oeuvres en 2008, étant donné que le budget de l'agence a été doublé et porté à 30 millions d'euros.

Championne du pire des humeurs noirs, Frontex a choisi pour devise : Libertas Securitas Justicias. Ses opérations sont officiellement déployées pour « secourir les candidats à l'immigration »...

Comme le souligne la Cimade l'ensemble des activités de l'agence soulèvent de graves problèmes éthiques et juridiques : « Les procédures d'identification des migrants interceptés ne sont pas transparentes, elles laissent à des experts européens le soin d'identifier des ressortissants africains sans le concours du consulat du pays d'origine et sur des critères obscurs. »

« Elles entraînent des opérations de refoulement dans les États d'origine, par charters entiers, flirtant avec l'expulsion collective et le renvoi de personnes dans des pays où elles peuvent avoir des craintes en cas de retour. Pire, le défaut de garanties relatives au droit d'asile et notamment la violation du principe de non refoulement est courant dans ces opérations : les migrants interceptés ne sont pas mis en mesure de faire valoir leurs droits et parmi eux, de nombreuses personnes fuient les persécutions. »

« Lorsque l'on sait les causes des migrations, les obligations des États en matière de protection, l'arsenal déployé par les États-membres pour le contrôle des frontières pose sérieusement question sur les objectifs idéologiques de l'UE. Frontex. pourrait prendre une certaine ampleur lorsque les États découvrir ont ses avantages : une mise en commun de moyens répressifs, sous le contrôle d'aucun parlement, ni national ni européen. Si l'efficacité de l'organe est sans cesse valorisé on oublie, dans les bilans politiques, de rappeler le nombre de personnes qui perdent la vie en se heurtant à ces barrières européennes. » [Sources : Rapport d'activité Frontex, Cimade, Fortress Europe]

SCORE ?

L'hécatombe aux portes de l'Europe ne connaît pas de répit

Plus les moyens de Frontex augmentent, plus la surveillance maritime se fait efficace, plus les candidats à la migration sont obligés d'employer des chemins périlleux. Au résultat, s'ils sont nettement moins nombreux à tenter la traversée, ils meurent beaucoup plus souvent.

Ainsi, après les siècles de colonies et d'esclavage, l'Europe maintient – intactes – ses traditions criminelles.

Le mois de décembre n'a pas été une période de fête aux portes de l'Europe. Pas moins de 243 migrants sont morts en essayant de rejoindre les pays de l'Union Européenne. Parmi eux, 120 ont péri en mer Egée, 96 ont disparus au large des Canaries espagnoles, dix-sept sont morts le long des côtes algériennes et dix au large de l'île française de Mayotte [voir QSP n°18]. Décembre semble avoir été le mois le plus tragique de l'année 2007.

Lorsqu'on tente de faire un bilan, il faut tout d'abord souligner que les évaluations du nombre de victimes des traversées périlleuses vers les rives sud de l'Europe sont nécessairement des estimations basses – des sous-évaluations. Celles-ci ont été effectuées à partir de la compilation d'informations parues dans la presse européenne et africaines, et à partir de rapports de différents « observatoires » des migrations. Du fait que, bien sûr, des naufrages en haute mer ne laissent que peu – voire pas – de traces, l'évaluation du nombre de migrants disparus en mer est impossible. Les chiffres avancés ici sont donc vraisemblablement à multiplier par deux, trois et possiblement plus.

Selon les données recensées par Fortress-Europ, au moins 1 861 migrants auraient perdu la vie aux frontières de l'Union Européenne en 2007. Ils avaient été 2 088 en 2006. Les tentatives d'arrivées par voies maritimes auraient, à elles seules, fait 1 625 victimes en 2007. Si on compare ce nombre aux 1684 victimes recensées en 2006, les décès auraient donc été moins nombreux cette année. Mais, en termes relatifs, les traversées maritimes pour atteindre les côtes européennes s'avèrent dramatiquement plus dangereuses d'années en années. En effet, le nombre de victimes de naufrages doit être rapportés au nombre de personnes qui tentent la traversée. Or les arrivées ont diminuées d'une manière significative le long de toute la frontière sud de l'Europe à l'exception de Malte, de Chypre et de la Grèce. Cette baisse est la conséquence des patrouilles maritimes de l'entreprise privée Frontex, mandatée par l'U.E. pour contrôler militairement les frontières de « la forteresse-Europe ». Elle est également le résultat de l'action des forces de police des pays d'Afrique du nord, qui ont refoulé, arrêté des dizaines de milliers de migrants et empêché ces derniers de tenter de traverser la Méditerranée.

Sur les routes atlantiques pour les Canaries, le nombre de victimes est passé de 1 035 en 2006 à 745 cette année. Mais en termes relatifs, la mortalité a cruellement augmenté, puisque le nombre d'arrivées sur l'archipel espagnol a chuté de 75% par rapport à 2006. Dans le détroit de Sicile, ou une baisse de 20% des arrivées a été enregistrée, Fortress Europe a identifié 551 victimes en 2007 contre 302 l'année précédente. En mer Egée, où les arrivées dans les îles grecques ont doublées l'année 2007, restera une année particulièrement tragique dans les annales : le nombre de migrants naufragés a lui quadruplé cette année passant de 73 à 257.

Quoi qu'il en soit, les voies maritimes semblent avoir été moins fréquentées durant toute l'année 2007. Seuls 50 000 migrants auraient atteint l'Europe, par les routes de la Méditerranée et de l'Atlantique c'est à dire moins d'un tiers des 170 000

travailleurs étrangers ayant signalé leur arrivée pendant la même période au seul gouvernement italien.

Sur la frontière Gréco-Turque, l'année ne pouvait guère finir plus dramatiquement. Dans la nuit du 10 décembre, une embarcation surchargée a fait naufrage peu après avoir appareillé depuis la localité de Seferihisar, proche d'Izmir. Cinquante-et-un cadavres ont été récupérés, vingt-huit personnes sont toujours portées disparues. Dans les deux semaines suivantes, deux autres naufrages ont fait huit victimes au large de Bodrum et trente-deux au large de Lesbos. Au moins 885 migrants et réfugiés sont morts depuis 1994 en essayant d'atteindre la Grèce. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur grec, 4 000 migrants ont débarqué sur les côtes grecques en 2006, contre 10 000 en 2007.

Comme le détroit de Gibraltar devient de plus en plus difficile à passer, grâce aux systèmes de surveillance électronique et à la coopération du Maroc avec Madrid, deux nouvelles voies vers l'Espagne sont empruntées : l'une passe par le Portugal, l'autre par les Baléares. Le 17 décembre, vingt-trois marocains ont débarqué à Olhao, dans le sud du Portugal. Aux îles Baléares, plus à l'Est, seuls huit migrants avaient acostés en 2006. Ils étaient déjà 577 après les onze premiers mois de 2007. Ceux-ci partent depuis Oran, en Algérie, suivent une route parallèle à celle qui mène en Sardaigne, depuis Annaba. Mais l'Algérie coopérant avec l'Espagne, environ 1 500 Algériens ont déjà été arrêtés cette année par les gardes-côtes algériens, qui ont aussi récupéré les corps de 83 victimes sur les côtes, soit dix de plus qu'en 2006 et cinquante de plus qu'en 2005, où l'on avait retrouvé vingt-neuf corps naufragés. Les départs par mer sont parfois empêchés de la manière la plus forte. Deux personnes sont mortes et deux autres ont été grièvement blessées, la nuit du 30 au 31 juillet, sous les tirs des forces de l'ordre marocaines, alors qu'elles tentaient de prendre la mer depuis les côtes de Laayoune dans le sud du Maroc. Le nombre de migrants qui sont arrivés en Espagne, via les îles Canaries

et les côtes andalouses est en forte diminution cette année : moins 60% par rapport à 2006. Mais le nombre des décès révèle, là aussi, que la traversée est de plus dangereuse. Au moins 876 personnes sont mortes en 2007, contre 1 250 en 2006. En chiffres constants les tentatives d'accès maritime à l'Espagne ont donc été presque deux fois plus souvent mortelles (1,7 fois plus). La nuit du 10 décembre, un naufrage au large de Dakhla, au Sahara occidental, a fait cinquante morts. Le même jour, quarante autres personnes ont perdu la vie au large des côtes sénégalaises. Partie de la Casamance, depuis l'île de Djogué, avec 130 candidats à la migration à bord, une pirogue a échoué à Yoff avec un mort et quatorze blessés graves, après douze jours à la dérive afin d'éviter les patrouilles navales de Frontex. Les corps des trente-neuf autres passagers morts dans la traversée ont été jetés à la mer.

Durant l'année 2007, quelques 1 500 migrants ont été interceptés par Frontex en Atlantique, alors que plus de 18 000 Sénégalais ont été rapatriés de l'Espagne depuis 2006.

Aujourd'hui, les pirogues naviguent jusqu'à 300 milles au large de la côte africaine, afin d'éviter les patrouilles de Frontex, et passent une dizaine de jours en mer avant d'atteindre les Canaries, en prenant des risques énormes. La longueur de la traversée fait que les migrants qui arrivent à Las Palmas sont souvent en état de forte déshydratation et d'hypothermie. Le 6 novembre dernier, une pirogue a été secourue à La Güera, en Mauritanie. Elle dérivait depuis trois semaines suite à une avarie de moteur, avec 101 passagers à bord. Ils étaient partis depuis Ziguinchor, au Sénégal, vingt jours auparavant. Cinquante-six d'entre eux sont morts et leurs corps ont été abandonnés dans la mer.

Personne ne sait combien sont les naufrages-fantômes qui se produisent au milieu de l'océan, comme celui d'octobre, dont le seul écho auront été les funérailles collectives célébrées dans la ville de Kolda, au Sénégal, par les familles des 150 disparus...

[Source : Fortress Europe, Gadem, LDH, Migreurop]

Les Camps de la honte

Selon un article récemment publié par le *Herald Tribune*, il y aurait maintenant 224 camps de détention pour les migrants en toute l'Union européenne. Ils peuvent accueillir au total plus de 30 000 personnes, des demandeurs d'asile et des immigrés sans permis de séjour en attente d'expulsion. La carte des camps ressemble à une carte militaire. La durée maximale de la détention est de 60 jours en Italie, 32 en France, trois mois en Grèce, 18 mois à Malte, tandis que dans beaucoup d'autres pays, il n'y a aucune limite. Les conditions sont terribles et les centres sont objet de révoltes, incendies et des suicides. La dernière victime a été un tunisien, né en 1979, qui s'est pendu le 30 décembre dans le camp de détention de Berlin Koepenick. En Italie, deux hommes s'étaient suicidés il y a juste trois mois, en octobre, dans le camp de Modène. Et quelqu'un se souviendra des iraniens détenus dans le camp grec de l'île de Samos, qui se cousirent leurs lèvres avec du fil de fer en signe de protestation en 2006. L'Ong néerlandaise *United* a publié une liste des centaines de cas similaires dans toute l'Europe.

[Source :
International Herald Tribune]

L'Union Européenne se parjure et renie ses "fondements"

L'article 19 de la « *Charte des droits fondamentaux* » de l'Union Européenne interdit les expulsions collectives, et la ré-admission d'un ressortissant étranger dans un pays tiers où il risque la torture, interdite aussi par la « *Convention internationale contre la torture* » des Nations Unies, et par la « *Convention de Genève sur les réfugiés* » de l'ONU de 1951. Cette convention n'a jamais été signée par la Libye.

La Cour européenne des droits de l'homme, soutenue par le Parlement européen, avait condamné l'Italie et ordonné la suspension des expulsions collectives depuis Lampedusa, après que plus de 1 500 migrants débarqués sur l'île avaient été deportés en Libye. Il y a trois ans, les expulsions collectives étaient dénoncées comme illégales par l'une des plus hautes institutions de l'Union Européenne, au nom du droit international. Aujourd'hui, elles sont l'objectif déclaré de l'agence européenne pour la sécurité des frontières Frontex !

[Source : *Fortress Europe*]

ROISSY

Zone d'attente étendue

La préfecture de Seine-Saint-Denis a réquisitionné 1.600 m2 de locaux appartenant à Aéroport de Paris.

Vendredi dernier, le sénateur Vert Jean Desessard avait interpellé la ministre de l'Intérieur, Mme Alliot-Marie, sur les conditions « *lamentables* » de rétention d'étrangers dans la zone d'attente provisoire réquisitionnée fin décembre.

Pour répondre à l'afflux massif et soudain de Somaliens et de Tchétchènes dans la Zone d'attente des personnes en instance (Zapi) de Roissy où sont hébergés les étrangers non admis sur le territoire, la préfecture a réquisitionné une salle d'embarquement de près de 200 m2, sans lit, sans douche et sans téléphone, où sont actuellement retenus près de 70 personnes.

Cette salle va être libérée par la préfecture et ses occupants vont être amenés « *mercredi ou jeudi* » dans un nouveau local équipé de lits et de téléphones, qui se trouve dans la zone sous douane de l'aéroport, a expliqué à l'AFP le sous-préfet de Roissy, Patrick Espagnol.

« *C'est une grande zone de vie et de repos où l'on a installé 200 lits. Les étrangers non admis auront le droit à des kits de toilette et de couchage et à des plateaux repas. Il y aura un système de navette entre cette extension et la Zapi pour les associations d'aide aux étrangers* », a précisé M.Espagnol.

[Source : AFP]

Expulsions collectives

Lors de sa conférence de presse de mardi, Sarkozy a déclaré que l'Italie et l'Espagne demanderaient que soient organisées, avec la France, des "expulsions collectives" d'étrangers sans papiers présents dans ces trois pays.

En réponse à une question sur l'objectif français de reconduite à la frontière de 25 000 sans-papiers en 2007, Sarkozy a défendu celui-ci, estimant qu'il ne faisait qu'appliquer des décisions de justice – n'hésitant pas à confondre des décisions préfectorales prises sous ses ordres avec des décisions judiciaires. Rappelons que pour que la justice intervienne, encore faut-il que la personne victime d'un arrêté préfectoral ait la volonté – et les moyens – de le contester.

Le Président s'est félicité de l'avancée de ses "idées" en Europe alors que le chef du gouvernement espagnol José Luis Rodriguez Zapatero "a déclaré il y a un mois qu'il n'y aurait plus de régularisation massive" de clandestins dans ce pays, de même que le chef du gouvernement italien Romano Prodi, il y a "15 jours".

MM. Zapatero et Prodi "m'ont demandé que la France, l'Italie et l'Espagne procèdent à des expulsions collectives", a-t-il ajouté.

Des expulsions groupées ont déjà été organisées en Europe, y compris avec la participation de la France.

Rappelons que de telles expulsions sont formellement en contradiction avec la loi internationale, tout comme avec les conventions européennes et avec les normes humanitaires qui les interdisent explicitement. Le Président français aurait ainsi voulu tester l'annonce publique de crimes d'État à venir. Soulignons que ces tests ont la double fonction tout d'abord de mesurer l'apathie générale du public et de la classe politique, ensuite d'accoutumer les mêmes aux transgressions des valeurs fondamentales qu'il avoue projeter. Si l'on dit qu'une faute avouer est à moitié pardonnée, il est tout aussi vrai qu'un crime annoncé par avance donne l'impression d'une quasi-innocence.

QSP

Rome dément ! Sarkozy ment !

Zapatero et Prodi "m'ont demandé que la France, l'Italie et l'Espagne procèdent à des expulsions collectives", prétendait le Président de la République française lors de la conférence de presse qu'il donnait mardi.

Réagissant le jour même aux propos de Nicolas Sarkozy, le ministre italien de l'Intérieur Giuliano Amato a affirmé que son pays n'organisait pas d'expulsions collectives d'immigrés sans-papiers.

"Ne faisons pas de confusion : les vols collectifs sont organisés depuis un moment par l'Union européenne pour reconduire dans leur patrie les immigrés clandestins expulsés de divers pays", a déclaré le ministre italien, selon un communiqué.

"Mais l'Italie ne procède à aucune expulsion collective. Chez nous, les expulsions sont réglementées par la loi Bossi-Fini qui prévoit des mesures spécifiques d'expulsions, chacune motivée, concernant des individus en particulier et validée par l'autorité judiciaire. Nous prévoyons donc tout sauf la possibilité d'expulsions de masse ou de groupes", a conclu le ministre.

[Source : AFP]

SCORE

23 à 24 000 sans-papiers "éloignés" en 2007

Brice Hortefeux a indiqué lundi qu'il n'avait pas atteint l'objectif de 25.000 « éloignements » d'étrangers en situation irrégulière « sans-papiers » qui lui avait été assigné pour 2007. Le ministre de l'Immigration y a vu la démonstration que les services de police ne se seraient pas livrés à une « politique du chiffre » à outrance, comme l'affirment des associations. « On se situera au niveau global de l'année dernière, entre 23.000 et 24.000 » éloignements, a-t-il dit sur France-Info. « Face à ceux qui dénonçaient une chasse accrue, des violences exacerbées, la réalité est simple : le chiffre sera globalement celui de l'année dernière », a-t-il ajouté.

Hortefeux s'expliquerait ce résultat par le fait qu'« en période d'élections, les services lèvent un peu le pied » et que « la situation des Bulgares et des Roumains a changé puisqu'ils sont entrés dans la Communauté [européenne] », en 2007.

Dans sa lettre de mission à Brice Hortefeux, Sarkozy lui avait demandé de procéder à 25.000 expulsions du territoire pour 2007. Rappelons qu'en revenant de vacances, à la mi-août, le Président martelait : « Je veux du chiffre ! C'est un engagement de campagne. Les Français m'attendent là-dessus. Je veux qu'on mobilise pour être plus efficace » [voir QSP °10]. Début septembre, Hortefeux convoquait une brochette de Préfets pour leur signifier fermement l'instruction présidentielle. La même instruction sera transmise à l'ensemble de la gendarmerie début octobre [voir QSP n°13]. Ont également été requises l'ensemble des administrations de la fonction publique, de l'ANPE à la Poste, en passant par les hôpitaux et les écoles.

Les "rafles" auront été quotidiennes dans nombre de quartiers où la police se sera permise y compris d'entrer à répétition dans des commerces. Des souricières auront été installées dans les transports en commun. Les convocations-pièges dans les Préfectures se seront multipliées. Et la police aura poussé jusqu'à aller chercher les sans-papiers chez eux au petit matin.

Au résultat, si le "chiffre" des 25 000 expulsés n'a pas été atteint, la terreur aura été telle parmi les "étrangers en situation irrégulière" qu'on aura eu connaissance de six cas de sans-papiers qui auront essayé d'échapper à la police en fuyant par la fenêtre – ou en se jetant délibérément. Chunlan Liu n'y aura pas survécu. Et l'on est sans nouvelles de Tarek, qui s'est jeté du 4ème étage, à Toulouse, fin août [voir QSP n°7 et 15].

[Sources : Reuters, France-info, La Dépêche du midi, QSP]

Ferzende Tastan obtient enfin le statut de réfugié politique !

Dans son n°18, le *Quotidien des sans-papiers* consacrait de nombreuses colonnes à la lutte pour la libération du marseillais kurde Ferzende Tastan. Le courage de la famille Tastan et la ténacité de ses soutiens ont payé. Après sept ans de lutte, Ferzende Tastan vient d'obtenir le statut de réfugié politique ! Mais il est encore en prison...

Arrêté le 24 novembre dernier dans un village des Bouches-du-Rhône, Ferzende Tastan avait été transféré en catimini au centre de rétention de Lyon/Saint-Exupéry. Le 10 décembre, il avait refusé d'embarquer dans un avion à destination d'Istanbul. Il avait alors été emprisonné à Saint-Paul – où il est, encore à ce jour, en dépit de la décision de l'OFPPRA lui accordant enfin l'asile qu'il aura réclamé vainement pendant sept ans.

Convoqué devant le tribunal dans le cadre d'une comparution immédiate, il avait dans un premier temps refusé d'être jugé dans l'urgence. Son avocat préférant prendre un peu de temps pour préparer sa défense. Le 21 décembre, le tribunal le condamnait à trois mois de prison ferme et trois ans d'interdiction du territoire français.

Le président du tribunal aura refusé d'entendre les arguments de Ferzende Tastan et de son avocate qui invoquaient l'article 3 de la Déclaration européenne des droits de l'homme garantissant la protection des personnes risquant « *des traitements inhumains et dégradants dans leur pays d'origine* ». Or Ferzende Tastan s'était réfugié en France en 2002 après dix-neuf mois de prison. Son crime, être Kurde.

La mobilisation sans relâche, aux côtés de la famille, du Resf sur Marseille, Paris et Lyon, celles de citoyens anonymes, de membres d'associations, de militants d'organisations des Droits de l'homme et de syndicalistes, ainsi que l'engagement de son avocate ont permis à Ferzende Tastan d'obtenir le réexamen de sa situation.

Le 26 décembre, Ferzende était conduit à Paris pour défendre son dossier auprès de l'OFPPRA. Sa demande a été finalement jugée recevable et il a obtenu le statut de réfugié politique, comme plusieurs autres membres de sa famille.

Cette décision rend totalement illégitime sa tentative d'expulsion du 10 décembre dernier, ainsi que le jugement du TGI de Lyon du 21 décembre. Pourtant, la condamnation du tribunal de Lyon pour refus d'embarquement reste absurdemment effective et Ferzende devrait n'être libéré qu'au mois de février...

Quant à Sedat, le fils aîné de Ferzende, il reste menacé d'expulsion. Il est convoqué devant le tribunal de Bobigny, le 17 mars, pour avoir refusé d'embarquer en mars 2007 pour les mêmes raisons que son père – pour éviter de finir dans une geôle turque. C'est donc un nouveau combat que la famille Tastan et tous ceux qui la soutienne vont devoir mener. Après sept ans d'angoisse et de lutte administrative, quand donc l'État français laissera-t-il la famille Tastan vivre sereinement – et à l'abri de l'acharnement policier et judiciaire ? Une administration qui, en bonne justice, leur devrait non seulement des excuses, mais des dédomagements à la mesure de ce qu'ils auront subi.

[Sources : RESF 13, *Le Progrès*]

Journée européenne contre l'emprisonnement des étrangers sans-papiers

Le 19 janvier auront lieu dans plusieurs pays de l'Union européenne des manifestations de protestation contre l'emprisonnement dont sont victimes les sans-papiers dans tous les pays européens. Les modalités d'incarcération sont différentes, la durée variable, jusqu'à atteindre une perpétuité théorique dans certains pays. Une nouvelle directive européenne prétend « limiter » celle-ci à 18 mois, en assortissant toute expulsion d'une interdiction du territoire européen de cinq ans.

Au-delà des différences réelles entre les pays, la question de fond est dans le principe même de l'enfermement de femmes, d'hommes et d'enfants qui n'ont commis aucun crime, au prétexte qu'ils ne sont pas nés au bon endroit et qu'ils n'ont pas les bons papiers pour y vivre.

Le privilège de la naissance est officiellement aboli. Que la vie entière d'un individu dépende de sa naissance, noble ou roturier, semble inacceptable depuis la révolution française. Que le privilège de vivre dans un pays riche soit réservé à ceux qui y sont nés ou dont les parents ont les bons papiers semblera un jour tout aussi absurde que les privilèges de la noblesse de l'ancien régime.

Le 19 janvier, dans le maximum de pays européens, des citoyens européens, des habitants de l'Europe, se dresseront pour dire qu'ils ne veulent pas d'une Europe frioleuse, xénophobe, arc-boutée sur ses privilèges et dont le symbole serait les prisons pour étrangers de plus en plus nombreuses, voire ces camps pour migrants, véritables zones de non droit que les gouvernements rêvent « d'externaliser » aux frontières de l'Europe.

[Source : RESF]

“Dans un État de droit, on a des papiers”, dit Sarkozozo. Pour une fois que cet homme dit la vérité, le QSP s'en voudrait de ne pas rendre hommage à cette belle lucidité. En effet, sous le règne de la démagogie xénophobe, on vit bien dans un état de non-droit. Faut-il ajouter qu'on vit également dans un État non-administré, où l'administration ne délivre pas les papiers qu'elle a pourtant fonction de délivrer aux individus pour qu'ils puissent vivre dans un État de droit.
QSP

Le *Quotidien des Sans-Papiers* est en libre diffusion, téléchargeable et imprimable à volonté à partir du site quotidiensanspapiers.free.fr

Envoyez vos texte ou vos informations à :

lequotidiendessanspapiers@no-log.org, ou laissez vos témoignages et vos messages sur le répondeur :

08 70 40 76 16. Pour nous contacter : 09 52 73 81 53

Expulsion illégal au Gabon

L'administration française aura bafoué toutes les règles du droit pour expulser un leader du mouvement de révolte des retenus du CRA de Mesnil-Amelot.

Le 4 janvier, Paul Wem, l'un des leaders du mouvement de Mesnil Amelot, était expulsé vers le Gabon. Pour son avocat, Henri Braun, Paul a été victime d'un acharnement qui « s'explique simplement par le fait qu'il avait entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions de vie au centre de rétention du Mesnil-Amelot. La répression s'abat ainsi sur un des porte-paroles du mouvement des sans-papiers parqués dans les centres de rétention, coupable seulement d'avoir voulu exercer les droits fondamentaux qui sont ceux de chaque être humain : liberté d'expression, de communication, de réunion et d'association ». De fait, l'État français n'aura hésité devant aucun déni de droit pour parvenir à expulser un homme courageux.

Paul a été expulsé vers le Gabon alors que le Tribunal administratif de Melun n'avait pas encore statué sur le recours formé la veille contre son Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière. Henri Braun dénonce là une véritable voie de fait.

Le centre de rétention du Mesnil-Amelot a communiqué à son avocate une note du greffier du Tribunal indiquant qu'il n'y aurait pas d'audience en raison du caractère tardif du recours. Mais, cette note n'a pas valeur de décision de justice et seul un juge était habilité à vérifier la notification de l'arrêté, la mention des voies de recours – et donc à décider du caractère tardif ou non du recours. La règle fondamentale selon laquelle le recours contre un APRF a un caractère suspensif a donc été déli-

bérément violée par l'administration qui n'hésite pas à bafouer le droit pour mettre en œuvre sa politique inhumaine d'expulsions massives – et se débarrasser, dans le cas de Paul, d'un homme déterminé à dénoncer l'indignité de la politique entreprise, telle qu'elle aura pu lui apparaître, à l'œil nu, de l'intérieur du centre du Mesnil-Amelot.

« Une telle action – note son avocat – est passible de poursuites pénales car l'obéissance d'un fonctionnaire aux instructions de ses supérieurs hiérarchiques ne lui permet pas de s'exonérer de sa responsabilité pénale lorsqu'il commet un acte manifestement illégal (art. 122-4 alinéa 2 du Code pénal). »

Par ailleurs, les autorités françaises ont réussi à obtenir un laissez-passer du consulat gabonais sans que Paul leur ait été présenté ce qui a permis son expulsion le 4 janvier à 12h16 alors que sa période de rétention prenait fin à 12h30.

Rappelons ici, que lorsqu'un étranger en instance d'éloignement ne présente aucun passeport, la préfecture doit solliciter un laissez-passer auprès du consulat du pays dont il est supposé être le ressortissant. C'est bien souvent faute de ce laissez-passer que la reconduite à la frontière ne peut avoir lieu. Mais depuis quelque temps, le ministère de l'Intérieur fait tout pour inciter les autorités consulaires à toujours plus de coopération. Dans le cas de l'expulsion de Paul, de deux choses l'une, soit les autorités consulaires du Gabon ont accepté de délivrer un laissez-passer sans avoir vérifié si l'homme que l'administration française souhaitait expulser était ou non Gabonais, soit le consulat a acquiescé aux demandes françaises en sachant pertinemment que Paul n'était pas un ressortissant de leur pays. Car, de fait, Paul n'est pas Gabonais, mais semble-t-il Camerounais. Il ne s'appelle pas Paul Wem, mais se nommerait Paul Etougou. Celui-ci, actuellement retenu dans la zone d'attente de l'aéroport de Libreville, est en instance d'expulsion vers le Cameroun.

Plusieurs conclusions s'imposent : 1. les autorités consulaires du Gabon ont été soudoyées ; 2. l'État français a fait la preuve qu'il n'est plus un État de droit.

La maison du Gabon, association représentative des gabonais de France s'interroge sur la prévarication administrative qui entoure cette expulsion précipitée. Que monsieur Paul Etougou soit ou non Gabonais ne change rien à l'affaire. Les modalités illégales d'expulsion qui ont été mises en œuvre dans ce cas violent les accords bilatéraux entre la France et le Gabon.

La maison du Gabon s'alarme que « dans le sillage du cas de Paul Wem, nous avons constaté que de nombreux compatriotes, lorsqu'ils faisaient l'objet d'une invitation à quitter le territoire français ou qu'ils faisaient tout simplement l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière, quittaient effectivement le sol français, ou étaient mis en centre de rétention, alors qu'ils avaient pour la plupart déposés des recours devant la justice conformément aux délais légaux mentionnés obligatoirement dans la décision administrative ».

De façon plus ou moins officielle, les services de police chargés de l'éloignement proposent parfois de monnayer les laissez-passer pour inciter les consulats à davantage de « coopération ». Selon Caroline Larpin, en poste pour la Cimade au centre de rétention du Mesnil-Amelot, pour chaque laissez-passer, la France verse une prime baptisée « frais de dossiers ». Ces transactions sont totalement opaques : « On le sait quand on voit les chèques dans les dossiers des gens », Montant : 30 euros par personne pour l'Albanie, 31 pour le Cameroun, 45 pour la Guinée, 60 pour la Russie, 31 pour l'Ukraine, 30 pour l'Afghanistan, 98 pour la République démocratique du Congo. Ce pays, ayant délivré 132 laissez-passer en 2005, a perçu 12 936 euros. Prises individuellement, ces sommes ne sont pas considérables. « Au Mesnil-Amelot, vous avez tous les jours des dizaines de reconduites, dix Maliens dans un avion, ça peut chiffrer assez vite », corrige Caroline Larpin. Mais la Cimade n'ayant jamais vu de chèque dans les dossiers de ressortissants maliens ne sait pas si ce pays touche des frais de dossiers. Pas plus que l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie qui fournissent les plus gros contingents d'expulsés.

Dans son communiqué, la maison du Gabon relève que « de leur côté, les consulats sont partagés entre plusieurs injonctions contradictoires. Ils sont en principe tenus par le droit international de réadmettre leurs ressortissants mais ils sont également censés protéger leurs nationaux et défendre leurs intérêts face à un État tiers. »

« Cette contradiction donne lieu à des pratiques de délivrance de laissez-passer très variables d'un consulat à l'autre. Elles dépendent tout d'abord de la position diplomatique du pays concerné vis-à-vis du gouvernement français. L'éloignement d'un étranger qui réside sur le territoire français est une mesure qui se situe à l'intersection du droit des personnes et de celui des États. »

« Les autorités françaises sont en principe les seules à intervenir puisque l'éloignement d'un étranger relève de la souveraineté de l'État. Mais, pour que la mesure soit effectivement réalisée, il faut aussi que l'État d'origine de l'étranger accepte de le reconnaître comme l'un de ses ressortissants. »

L'expulsion de Paul Etougou, avec la connivence du consulat du Gabon est-il l'indice d'une filière illégale d'expulsion ? Ce serait un scandale de plus. Toute la lumière doit être faite sur ces inquiétantes pratiques.

[Sources : Maison du Gabon, Cimade, QSP]

BIG BROTHER

Un projet de loi prévoit d'autoriser la police à placer des logiciels espions notamment contre l'aide aux sans-papiers...

La police serait désormais habilitée à placer des logiciels espions dans les ordinateurs dans le but de surveiller en temps réel le flux informatique des particuliers et des entreprises, y compris les e-mails et les conversations téléphoniques via des logiciels comme Skype. C'est ce que prévoit une disposition de la prochaine Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (Lopsi), qui doit être présentée par Michèle Alliot-Marie en Conseil des ministres.

Les policiers seraient autorisés à avoir recours à ces « clés de connexion » « dès lors que les faits sont commis en bande », selon le texte tel qu'il a filtré – et n'a pas été démenti par le ministère. Et cela concernerait aussi « l'aide à l'entrée et au séjour d'un étranger en situation irrégulière »...

Il s'agirait officiellement de « lutte contre les réseaux de l'immigration clandestine ». Dans les faits, des associations comme RESF, qui s'organisent pour assister, et parfois cacher, des parents d'enfants scolarisés qui sont en situation irrégulière, semblent bien directement visées.

Ces écoutes électroniques seraient sous le contrôle du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention (JLD).

Le Gisti rappelle qu'il y a une tendance à la criminalisation générale de l'aide aux sans-papiers :

« Cette disposition serait un pas de plus mais, dès à présent, la loi sur l'aide au séjour irrégulier est tellement vaste qu'elle concerne aussi bien l'oncle qui accueille son neveu quelques

jours, le petit passeur, les associations qui aident les sans-papiers, que les gros réseaux de trafic. »

Pour sa part, la Cimade juge « très inquiétante » la nouvelle mouture de la loi de sécurité intérieure.

Il s'agirait là de légaliser des pratiques policières dont il est bien probable qu'indépendamment de tout texte législatif, et en dehors de tout contrôle judiciaire, elles sont déjà en vigueur depuis belle lurette. Le projet de loi présenté par le ministère de l'Intérieur doit plutôt être compris comme un aveu de ce qui se fait déjà et qui pense pouvoir même bénéficier d'une "légalisation" dans le contexte ultra-sécuritaire "sans complexes" du nouveau régime.

[Source : Rue89]

MALAISE

La belle vie...

Le 12 septembre dernier, le magnifique Club Med II, bateau de croisière "mythique" voguait en Méditerranée, en direction d'Alger, avec 250 passagers à bord et 200 membres d'équipage. À 10 heures, alors qu'il était à environ 30 milles (55 km) des côtes algériennes, des clients qui déjeunent au restaurant ont l'oreille attirée par des cris venant de l'extérieur. Ils se précipitent vers la balustrade : à 200 mètres, ils aperçoivent une barcasse qui fait du sur-place et où s'entassaient une vingtaine de personnes. La plupart, debout, hurlent en élevant les bras et en agitant des tee-shirts. Mais le navire les ignore superbement, ne ralentit pas et trace sa route. Malaise à bord...

Dans un rapport du 29 octobre, le commandant du Club Med II donne sa version des faits : « [...] Entre Skikda et Alger, à une distance de 8 milles (15 km) de la côte, nous avons aperçu une embarcation, genre barque de pêche, d'une quinzaine de mètres, avec, à son bord, une dizaine de personnes. Les conditions météo étaient excellentes, vent de force 3, portant à la côte, ciel clair, grand beau temps, houle de nord modérée, d'environ deux mètres. » « Deux personnes [...] agitaient leurs bras, en signe de salut, comme le font la plupart des personnes sur les embarcations que nous rencontrons. En aucun cas cette embarcation ne m'a paru en difficulté, aucun signe de détresse n'a été émis [...]. Cette embarcation ne courait aucun danger [...], j'ai donc continué ma route. » Sans commentaires.

[Source : Le Canard enchaîné]

Défense des droits des travailleurs sans papiers

Dossier accessible dans la rubrique infos pratiques du site :

quotidiensanspapiers.free.fr

Dossier écrit, produit par : CGT, CNT Construction, CNT Nettoyage (RP), FSU, Union Syndicale Solidaires, CGT SETE (Inspection du Travail des Transports et de l'Agriculture), SNU, TEFI (Travail-Emploi-Formation-Insertion) et SUD Travail. Avec les collectifs de sans-papiers et les autres organisations d'Uni(e)s Contre une Immigration Jetable.

L'administration de l'expulsion s'industrialise

Le fichier ELOI vient d'être officialisé par un décret du 26 décembre 2007, après que sa création par arrêté du 30 juillet 2006 avait été annulée par le Conseil d'État à la suite d'un recours formé par les associations signataires. Alors que l'annulation était uniquement motivée par des questions de procédure, la nouvelle version du fichier ELOI comprend quelques avancées. Les associations obtiennent ainsi gain de cause en faisant reculer le gouvernement sur certains points. Ainsi, les visiteurs en centres de rétention ne sont plus fichés. De plus, l'identité des hébergeants des étrangers assignés à résidence n'est plus conservée que pendant trois mois au lieu de trois ans : le progrès est important, bien que cette conservation demeure injustifiée après la fin de l'assignation à résidence.

Mais concernant les étrangers eux-mêmes, le fichier ELOI demeure tout aussi inacceptable. La réduction à trois mois de la durée de conservation de certaines données n'est qu'un leurre, tant les données concernées sont limitées. Plus grave, les enfants de ces étrangers demeurent fichés, pendant trois ans. Non seulement ces données sont non pertinentes pour la mise en oeuvre de la procédure d'éloignement de l'un de leur parent, mais de plus cela aboutit à fichier des enfants qui ne peuvent pas faire l'objet de mesures d'éloignement forcé. Ils sont ainsi désignés à l'attention de l'administration et de la police, ce qui peut compromettre leurs chances d'obtenir ultérieurement un titre de séjour, sans compter les liens possibles avec d'autres fichiers de type base-élève. De plus, le fichier ELOI comprend toujours des données sur la « nécessité d'une surveillance particulière au regard de l'ordre public », qui témoigne d'une association, consciente ou non, entre immigration et délinquance dans l'esprit des gouvernants.

Le décret comprend par ailleurs des nouveautés inquiétantes.

D'abord, il ajoute une nouvelle finalité au fichier ELOI, celle de l'établissement de statistiques relatives aux mesures d'éloignement et à leur exécution. Ces statistiques ne sont nullement encadrées dans le décret, ce qui autorise des requêtes à partir d'éléments directement ou indirectement nominatifs, comme le note d'ailleurs la CNIL dans son avis du 24 mai 2007 sur le projet de décret. De plus, l'affichage d'une telle finalité n'est en rien anodine dans le contexte actuel où il s'agit surtout d'atteindre des objectifs chiffrés.

Ensuite, les données relatives à l'étranger sont complétées par une quantité impressionnante de données administratives et judiciaires, relatives à la procédure d'éloignement, aux procédures juridictionnelles éventuellement mises en oeuvre dans ce cadre, à la détention de l'étranger, lorsqu'il est éloigné alors qu'il est en prison. La plupart de ces données seront conservées pendant trois ans, d'autres pendant trois mois.

L'objection qu'il n'y aura pas d'interconnexion avec d'autres fichiers ne tient pas. Un décret est facilement modifiable, et l'histoire de ces dernières années a montré combien sont systématiques les extensions de finalités. De plus, la durée de conservation de la plupart des données pendant trois ans est édifiante à cet égard. En outre, on sait bien que ces données serviront tôt ou tard à des échanges au niveau européen dans le cadre de l'espace Schengen. Enfin, l'adjonction du numéro AGDREF (qui est aux étrangers en France ce que le NIR est aux ressortissants français : un numéro national d'identification, unique et immuable, bien que non signifiant) à la liste des données relatives à l'étranger dans le fichier ELOI vient confirmer la signification réelle de ce fichier : l'administration de l'expulsion des étrangers s'organise et se rationalise de manière de plus en plus précise. En un mot, elle s'industrialise.

Organisations signataires :
Cimade, Gisti, Iris (Imaginons un réseau Internet solidaire),
Ligue des droits de l'homme.

Que les signataires du communiqué ci-contre nous pardonnent, mais nous nous permettons ici de leur suggérer à l'avenir plus de prudence dans leurs formulations. Enregistrer des "avancées" dans une telle circonstance doit être considéré comme une maladresse. Car ELOI est bien ce que ce communiqué dénonce par ailleurs avec pertinence : l'industrialisation du fichage des étrangers. Que par prudence politique le gouvernement ait, dans cette version, évité d'ajouter, au fichage des étrangers, le fichage... des signataires, et des divers "soutiens" aux sans-papiers dont nous sommes, est peut-être appréciable pour nos comforts personnels. Ne doutons pas que, par ailleurs, le fichage de tous est d'ores et déjà inscrit dans les mœurs policières et bientôt semble-t-il dans la loi [voir page précédente]. Faut-il rappeler que le principal, dans un tel fichier des étrangers, c'est simplement son existence – qu'il soit considéré possible, légal, de fichier les étrangers en tant que tels. L'ordre xénophobe s'affiche dans cette circonstance avec une impudeur spectaculaire. À ceux qui s'y opposent de le dire avec toute la clarté qui s'impose.

QSP

La machine s'emball

La logique du chiffre une fois admise, on rationalise, on « industrialise » les expulsions. La logique du fichage admise, jusqu'où ira-t-elle ? Culture du résultat oblige : plus on fichera, plus il faudra expulser. La rationalisation devient folle, absurde, terroriste. On va jusqu'à arrêter des personnes qui rentrent dans leur pays d'origine, pour pouvoir les expulser.

Ce serait presque drôle si ce n'était tragique. Avec Eloi, l'aburde criminel réside notamment dans la décision de fichier les enfants des sans-papiers, qui ne sont pas expulsables. Avec Eloi se développe la logique du soupçon généralisé ; la suspicion entretenue sur les sans-papiers a vocation à s'étendre à tous les immigrés car rien ressemble plus à un sans-papiers qu'un immigré légal. Un sans-papier n'est finalement qu'un immigré illégalisé. Comme pour la police et pour l'administration rien ne ressemble plus à un étranger qu'un Français "issu des minorités visibles", Eloi et consort institutionnalisent le racisme d'État en l'inscrivant dans la logique du racisme ordinaire.

QSP

COMMUNIQUÉ

Une circulaire raciste à combattre

Démission immédiate du ministre de la honte nationale

Comme il l'avait annoncé après l'adoption de l'amendement Lefèbvre à la loi Hortefeux, ouvrant la possibilité d'une régularisation par le travail (au cas par cas, via le pouvoir discrétionnaire des préfetures), le gouvernement vient de transmettre le 20 décembre aux préfets une circulaire d'application accompagnée de deux listes de métiers dits "en tension".

Cette circulaire devrait permettre aux préfets de délivrer une autorisation de travail à des étrangers notamment non qualifiés travaillant dans le bâtiment, le nettoyage, la restauration, l'aide à la personne... Mais cette liste de 150 métiers est réservée aux... seuls ressortissants des nouveaux pays qui viennent d'intégrer l'Union européenne.

Elle exclut donc, délibérément, des milliers de travailleurs sans-papiers, notamment africains et asiatiques, qui travaillent déjà depuis des années et des années dans ces secteurs, cotisant aux caisses d'assurance maladie, de retraite, de chômage... déclarant et payant des impôts.

Avec la publication de cette circulaire et des listes qui l'accompagnent, le gouvernement a donc décidé d'interdire de travail, et donc de les chasser des postes qu'ils occupent déjà, des travailleurs "sans papiers" au motif qu'ils ne sont pas européens.

Cette politique porte un nom. C'est une politique raciste.

Comme nous l'avons maintes fois souligné lors de nos rencontres avec les ministères du Travail, des Affaires Étrangères, de l'Économie et des Finances et dernièrement à Matignon, le 21 décembre dernier, une certaine cohérence politique, économique et humaine impliquerait de régulariser déjà, dans l'égalité des droits, celles et ceux qui travaillent ici, qui vivent ici... Et qui, de toute façon, resteront ici.

Nous refusons catégoriquement cette mise en concurrence de différentes catégories de travailleurs entre elles et son organisation via cette circu-

laire. À plus forte raison, quand cette mise en concurrence vise à l'exclusion d'une catégorie de travailleurs, du fait de son origine et sa nationalité.

Si des métiers sont dits "en tension", alors que déjà des travailleurs "sans papiers" avec, encore une fois, dans la grande majorité des cas, des feuilles de paye, des contrats de travail..., les occupent et ce depuis des années, cela signifie, si les mots ont encore un sens, que dans ces métiers des centaines de milliers de nouveaux travailleurs de..., quelque pays que ce soit, peuvent y être embauchés.

Cette évidence nous en avons fait la démonstration en déposant des listes de centaines de noms (et rien que de noms) et la référence aux différents secteurs d'activité occupés (bâtiment, nettoyage, restauration...), lors de nos entretiens avec les différents ministères, comme à Matignon le 21 décembre dernier.

Plus que jamais, nous allons continuer à amplifier notre action avec les organisations et associations, et d'autres à venir, en manifestant dans la rue, chaque fois plus nombreux, pour exiger la régularisation de tou(te)s les travailleur(se)s sans-papiers.

Mais, il faudra bien aussi que les patrons qui ont, dans leur très grande majorité, embauché ces travailleurs "sans papiers" en toute connaissance de cause, finissent également par prendre leurs responsabilités.

J.C. Amara, Droits devant ! !, R. Chauveau, UL Cgt Massy

EXTRADITIONS

Le droit à l'oubli...

Interpelé à l'Assemblée par Patrick Braouzec sur le cas de Marina Petrella, le 8 janvier, le gouvernement répondait que "la France respectera ses engagements européens". Au mépris de tout – les sentiments humains comme les principes du droit. L'ordre nouveau se voudrait sans pitié. Il est aussi ridicule.

D'une part Marina Petrella [voir QSP n°12 et n°17], d'autre part Sonja Suder et Christian Gauger [voir QSP n°15], sont actuellement menacés d'extradition, l'une vers l'Italie, les autres vers l'Allemagne.

Ils sont poursuivis pour des actes qui remontent à... un tiers de siècle. En l'occurrence, on reproche à Sonja Suder, par exemple, d'avoir participé à la préparation de la prise d'otages de ministres de l'Opep à Vienne en 1975... Les faits reprochés à Christian Gauger et Marina Petrella remontent aussi à une trentaine d'années.

Non seulement les procédures d'extradition engagées aujourd'hui à l'entière surprise des intéressés font peu de cas de la notion de prescription. Elles violent de plus ce qui s'apparentait à une "amnistie de fait", un "droit d'asile de fait", conditionné par le dépôt des armes, octroyé par la France il y a maintenant plus d'un quart de siècle.

Ces affaires qui sont aujourd'hui susceptibles de faire l'objet de décrets d'extradition, relèvent depuis longtemps des livres d'histoire.

Le gouvernement peut-il expliquer à quoi rime d'aller chercher des personnes, telle Sonja Suder qui a aujourd'hui 75 ans, Christian Gauger, qui se trouve être gravement malade, ou Marina Petrella, mère de famille ayant la charge en particulier d'une petite fille de dix ans ? Croit-il mener ainsi une quelconque "politique anti-terroriste" en allant chercher des personnes qui ont renoncé au choix des armes depuis plusieurs décennies ?

Rappelons que la prescription aura même été reconnue une première fois par les tribunaux français, lorsqu'il y a quelques années le cas de Sonja Suder et de Christian Gauger s'était une première fois présenté.

Le gouvernement croit-il que la démagogie la plus éhontée est permise au mépris des engagements de l'État comme des notions les plus élémentaires de droit à l'oubli après qu'une génération soit écoulée – ainsi que tout système juridique raisonnable le reconnaît d'ordinaire ? De quel droit croit-il pouvoir renier la parole donnée ? Au nom de quoi se croit-il autorisé à saccager la vie de gens qui ont tourné la page depuis bien longtemps ?

Ubu roi se croit-il tout permis ?